

**L'EXERCICE "JUSTE ET BON" DU POUVOIR
DANS LA VIE RELIGIEUSE**

BULLETIN UISG

NUMÉRO 168, 2019

PRÉSENTATION	2
LE CONCEPT DE POUVOIR DANS LE CODE DE DROIT CANONIQUE, ENTRE "POTESTAS" ET "AUCTORITAS"	4
<i>Sr. Simona Paolini, FMGB</i>	
LES ZONES D'OMBRE DANS LE POUVOIR: COMMENT LES TRAVERSER?	12
<i>Sr. Tiziana Merletti, SFP</i>	
A QUI EXERCE LE POUVOIR, JÉSUS DIT...	22
<i>Sr. Elisabetta Flick, SA</i>	
LA PRIÈRE AU CŒUR DU CHAPITRE	32
<i>Fr. David Glenday, MCCJ</i>	
LA VIE À L'UISG	38
STAFF UISG	44

PRESENTATION

Le 22 novembre 2018 s'est déroulé à Rome l'Atelier de Droit Canonique de l'UISG qui avait pour thème : *L'exercice « juste et bon » du pouvoir dans la Vie Religieuse*.

Ce thème est de grande actualité et impose l'urgence d'une réflexion profonde et d'une réponse adéquate. Le pape François, dans sa Lettre au Peuple de Dieu du 20.08.2018, demande expressément que toutes les « composantes du Peuple de Dieu » contribuent par leur participation active à la « conversion de l'agir ecclésial » pour lutter contre « tout type d'abus sexuel, d'abus de pouvoir et de conscience ».

En réponse à cet appel, l'UISG, en tant qu'union d'environ 2000 responsables de congrégations présentes dans le monde entier, a voulu non seulement manifester sa douleur et son indignation devant toutes les formes d'abus perpétrées à l'intérieur et à l'extérieur de l'Église, mais aussi créer des parcours de formation à l'exercice « juste et bon » du pouvoir dans le cadre de la vie religieuse, avec le désir et l'intention de grandir ensemble dans la prise de conscience et dans la capacité d'agir pour le bien.

Sr. Simona Paolini, FMGB

Le concept de pouvoir dans le Code de Droit Canonique entre “potestas” et “auctoritas”

Dès lors que le pouvoir cesse de garantir à chaque religieux ce qui est nécessaire à la réalisation du but de sa vocation, l'usage du pouvoir n'est pas correct (cf. can. 670) ; chaque fois que les supérieurs n'assument pas consciemment la formation dans leur propre Institut, la forme du pouvoir n'est pas correcte ; chaque fois que les supérieurs ne s'emploient pas à adapter avec fidélité créative l'apostolat de leur Institut aux exigences concrètes de l'histoire, l'exercice du pouvoir n'est pas correct.

Sr. Tiziana Merletti, SFP

Les zones d'ombre dans le pouvoir : Comment les traverser?

L'objectif de cette intervention est d'analyser dans quelle mesure l'abus de pouvoir concerne la vie consacrée féminine, à partir des zones d'ombre produites par l'exercice du pouvoir. Il ne s'agit pas de détailler les pièges dans lesquels, même lorsque nous sommes de bonne foi, nous risquons de tomber, pour ensuite nous laisser gagner par le découragement de ne pas voir comment nous en sortir. Il ne s'agit pas non plus de trouver des réponses faciles à la question de comment traverser ces zones d'ombre. Je me propose plutôt de chercher les bonnes questions à nous poser, ne serait-ce que pour faire trésor de notre probable énième chute dans la zone d'ombre.

Sr. Elisabetta Flick, SA

A qui exerce le pouvoir, Jésus dit...

Que la vie publique de Jésus s'ouvre et s'achève par les tentations sur la manière de mettre en œuvre son pouvoir de Fils de Dieu résonne comme un appel constant et une invitation à reconnaître que, dans tout exercice du pouvoir, est toujours présente la tentation et la possibilité de l'abus de pouvoir qui est, toujours, d'une manière ou d'une autre l'utilisation du pouvoir pour son propre bénéfice. Et, malheureusement, nous devons aussi reconnaître que, dans l'Église et dans la vie religieuse, les abus de pouvoir sont aussi bien présents, ce qui souligne l'importance d'oser regarder en face les tentations qui nous habitent afin de pouvoir les repousser, autrement dit, de mettre en œuvre le pouvoir que Jésus donne à ses disciples d'expulser les démons.

Fr. David Glenday, MCCJ

La prière au Cœur du Chapitre

Vivre le Chapitre comme *un don de prière*. Vivre la prière comme étant le cœur même du Chapitre, pas seulement une préparation essentielle, pas seulement quelque chose d'absolument nécessaire pour nous accompagner, mais la prière en tant que lieu où naissent nos Chapitres, où ils sont engendrés, où sont conçues les décisions et les orientations du Chapitre. La prière comme lieu où le Chapitre puise son courage, son espérance, sa force, son imagination, sa créativité.

LE CONCEPT DE POUVOIR DANS LE CODE DE DROIT CANONIQUE, ENTRE “POTESTAS” ET “AUCTORITAS”

Sr. Simona Paolini, FMGB

Sr. Simona Paolini, religieuse des Missionnaires Franciscaines de l'Enfant Jésus, est professeur d'histoire des sources et des institutions du Droit Canonique, de Philosophie du Droit et du Droit de la Vie Consacrée, à l'Université Pontificale Antonianum de Rome et de la Faculté de Pie X du Studium Marcianum de Venise.

Ce texte a été présenté lors de l'Atelier de Droit Canonique de l'UISG, à Rome, le 22 novembre 2018.

Original en italien

La question de l'autorité revêt une urgence toute particulière en cette époque marquée par la prise de conscience de nombreux abus, déplorés par le Pape François dans sa *Lettre au Peuple de Dieu* du 20.08.2018, où il élabore une trilogie qui, en plus des abus sexuels, rappelle également les abus de pouvoir et de conscience.

« Si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui » (1 Cor 12, 26). Ces paroles de saint Paul résonnent avec force en mon cœur alors que je constate, une fois encore, la souffrance vécue par de nombreux mineurs à cause d'abus sexuels, d'abus de pouvoir et de conscience, commis par un nombre important de clercs et de personnes consacrées.

Dans ce contexte le Saint Père demande aussi à tout le Peuple de Dieu de réagir, par un acte ecclésial complexe:

« Il est impossible d'imaginer une conversion de l'agir ecclésial sans la participation active de toutes les composantes du peuple de Dieu. Plus encore, chaque fois que nous avons tenté de supplanter, de faire taire, d'ignorer, de réduire le peuple de Dieu à de petites élites, nous avons construit des communautés, des projets, des choix théologiques, des spiritualités et des structures sans racine, sans mémoire, sans visage, sans corps et, en définitive, sans vie.

Cela se manifeste clairement dans une manière déviante de concevoir l'autorité dans l'Église – si commune dans nombre de communautés dans lesquelles se sont vérifiés des abus sexuels, des abus de pouvoir et de conscience – comme l'est le cléricalisme, cette attitude qui « annule non seulement la personnalité des chrétiens, mais tend également à diminuer et à sous-évaluer la grâce baptismale que l'Esprit Saint a placée dans le cœur de notre peuple ».

L'UISG a donc considéré essentiel de participer à l'élaboration de cette réponse contre toute forme d'abus, en imaginant des parcours de formation à l'exercice "juste et bon" du pouvoir, dans le domaine de la vie religieuse.

Une simple "*explicatio terminorum*"

Le but de cette réflexion est donc une éducation à l'exercice "juste et bon" du pouvoir: il sera tout d'abord nécessaire de mieux comprendre la valeur de ces deux adjectifs, choisis pour déterminer la forme de pouvoir que l'Église attend aujourd'hui de ses ministres.

BON n'est pas tant à comprendre comme ce qui est correct que comme ce qui poursuit le bien, parce qu'ordonné à la réalisation du bien commun ; de ce bien qui est commun parce qu'il est authentique et parce qu'il est le bien de tous. La lettre Encyclique *Laudato Si'* (2015) du Pape François explique clairement cette dimension de « communionnalité » du bien, précisément par rapport à la *protection de la maison commune*. La Lettre explique que le bien commun offre toutes les « conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres, d'atteindre leur perfection d'une façon plus totale et plus aisée » (LS 156).

De plus, cet exercice de l'autorité est *juste* : pas simplement dans le sens de « légitime », mais plutôt en tant qu'il intervient selon le *proprium*, ce qui est spécifique à une situation ; dans notre cas, ce qui concerne la vie religieuse, qui est finalisé à sa réalisation, modulé selon ses critères.

Tout ce qui n'entre pas dans ces deux modalités ne correspond pas à l'exercice que l'Église attend aujourd'hui de ceux qui ont été investis du pouvoir d'autorité.

Le titre de cette intervention demande un éclaircissement supplémentaire à propos des termes mentionnés dans la formulation *autorité et pouvoir*.

En termes ecclésiaux *autorité* n'est pas à entendre selon la compréhension ordinaire de tendance à la croissance, au fait d'aider à avancer, facilement déductible du renvoi étymologique au verbe latin *augeo*, d'où la valeur sémantique de *status superioris* de celui ou celle qui est investi de pouvoirs et de fonctions de gouvernement, mais plutôt comme *ἐξουσία*, en tant que participation à la Seigneurie de Jésus Christ, le *Κύριος*, dont l'autorité conduit l'histoire vers l'avènement du Royaume de Dieu. L'autorité dans le Peuple de Dieu a une force qui trouve son origine et sa qualité dans l'autorité de Dieu, d'où procède toute autorité, parce que, comme l'enseigne l'Apôtre Paul : *il n'y a d'autorité qu'en dépendance de Dieu, et celles qui existent sont établies sous la dépendance de Dieu* (Rm 13, 1).

Puisque la nature divine de l'autorité lui donne une dimension transcendante, il est erroné de vouloir la comprendre en se limitant à recourir à des catégories exclusivement humaines ou à des critères essentiellement sociaux.

C'est de plus une autorité ecclésiale, parce qu'elle est définie comme service à l'Église, comme l'énonce bien le can. 618, *ouverture* du chapitre II consacré au *Gouvernement des Instituts*, qui définit que :

« Les Supérieurs exerceront dans un esprit de service le pouvoir qu'ils ont reçu de Dieu par le ministère de l'Église ».

L'autorité n'est donc pas une « extériorité inévitable, mais théologiquement insignifiante voire préjudiciable, mais elle appartient dans son noyau essentiel à la concrétude de l'incarnation »¹ : bien qu'elle n'appartienne pas au principe constituant et vivifiant de l'Église, dont le fondement réside, par volonté de son Fondateur, dans la Parole et les Sacrements vécus dans la grâce de la communion, la dimension autoritative n'en est pas moins une dimension qui structure l'Église – une Église instituée comme signe concret d'unité et de communion avec Dieu et entre les hommes (cf. LG1).

C'est dans la communion ecclésiale, saisie comme constitutive de la vie ecclésiale, que l'autorité trouve sa justification ; c'est la dimension communautaire qui postule le service de l'autorité, selon des buts précis, reconnus par l'Église – canoniquement approuvés – ordonnés à la poursuite du bien de la communauté ecclésiale.

Au terme d'autorité est relié celui de *pouvoir*, qui en est la forme concrète. Le pouvoir indique la modalité d'exercice de l'autorité qui est particulière à une spécification de l'autorité. Il est donc nécessairement inhérent à une charge, parce qu'il est l'exercice d'un pouvoir prévu pour des fonctions spécifiques.

Donc si l'autorité indique un service général de gouvernement, le pouvoir en détermine avec précision les termes, les modalités et les limites. L'autorité est l'exercice général du pouvoir défini selon les différentes compétences ecclésiales.

Le lien entre l'autorité et le service auquel elle est députée est ce qui détermine le pouvoir : le pouvoir est donc la forme *téléologique* de l'autorité, c'est-à-dire définie par sa finalité.

Il n'existe donc pas d'autorité sans finalité propre et sans orientation spécifique, et ce sont précisément ces dimensions qui qualifient le pouvoir.

Formes de pouvoir

La compréhension du pouvoir comme modalité concrète et spécifique de l'autorité nous conduit à analyser la particularité de ses formes de réalisation.

Le pouvoir de gouvernement peut être défini différemment en fonction de sa *sphère*.

On appelle *pouvoir ordinaire* le pouvoir annexé à un office spécifique, et donc défini par le droit comme inhérent à cette forme de pouvoir. Il ne tient donc pas son origine et sa nature d'une concession occasionnelle ou d'un octroi spécifique, mais d'une attribution stable et directe par disposition juridique, puisqu'inhérente

à l'office même ; un pouvoir plein et total par rapport aux compétences de cet office.

On appelle en revanche *pouvoir délégué* le pouvoir conféré non pas en vertu de l'office, mais dans une situation particulière : soit à une personne, soit pour une circonstance donnée, ou encore pour un temps déterminé ; c'est donc un pouvoir fortement limité par le mandat même qui le concède. Dans le pouvoir délégué il est non seulement fondamental mais aussi important que dans la délégation soient bien établis les domaines et les modalités, afin de définir ce pouvoir et de le préserver de formes invalides de son exercice.

De plus, le pouvoir de gouvernement peut être défini par rapport à la *forme*.

C'est donc un pouvoir de gouvernement *ordinaire* parce que plein et total, immédiat et général par rapport à l'office exercé.

Mais il peut être aussi à la fois ordinaire et *vicaire*, donc inhérent à l'office parce qu'ordinairement concédé, mais dans la forme vicariale, en tant qu'exercée au nom d'autrui, quand celui qui en est le plein titulaire n'est pas présent. Cependant en cas d'absence du titulaire, le pouvoir n'est pas attribué à un autre par le titulaire ordinaire, par concession directe ou par délégation explicite ; mais elle est exercée ordinairement par son vicaire, qui l'exerce avec son propre pouvoir, inhérent à son office, qui est également plein et total, bien que seulement vicarial, à savoir en l'absence du titulaire ordinaire.

La forme de la *perte* détermine aussi différentes modalités de pouvoir de gouvernement.

Le pouvoir prend fin *ordinairement* avec la perte légitime de l'office auquel il est annexé, ou bien, dans le cas d'un pouvoir concédé par délégation, lorsque l'objet est terminé, le temps écoulé, le nombre des cas stables épuisé, la cause finale cessée. Le pouvoir délégué peut en outre prendre fin par révocation du délégant, intimée directement au délégué, ou par renonciation du délégué, portée à la connaissance au délégant et acceptée par ce délégant ; en revanche il ne prend pas fin si le droit du délégant cesse, à moins que cette condition ne soit prévue comme clause, dans le mandat même de la délégation.

Mais le pouvoir peut aussi prendre fin par la perte non ordinaire de l'office ecclésial auquel il est annexé, comme la renonciation, le transfert, la révocation, la privation ; ce sont des cas très différents les uns des autres.

Si la renonciation (cf. cann.187-189) et le transfert (cf. cann.190-191) sont des formes non ordinaires mais qui restent normalement prévues, la révocation (cf. cann.192-195) et la privation (cf. can.196) représentent des cas vraiment limites, correspondant à des situations très particulières, et ponctuellement établis soit par l'autorité ayant conféré le pouvoir d'office, soit par le droit. La renonciation et le transfert représentent des situations où une cause juste et proportionnée concède soit au titulaire légitime soit à qui détient le droit de pourvoir à cet office, d'altérer la perte ordinaire du pouvoir. Dans le cas de la renonciation, la personne

titulaire d'un pouvoir pourra demander pour une cause juste et proportionnée – formellement, c'est-à-dire par écrit ou oralement en présence de deux témoins – à l'autorité à laquelle revient la provision de l'office, de pouvoir renoncer à son autorité ; dans le cas du transfert on prévoit en revanche le passage d'un office à un autre, il faut donc l'intervention des deux donneurs de pouvoir.

Le renvoi et la privation sont de toute autre nature, tous deux prévus pour raisons graves, selon une procédure ponctuelle définie par le droit. La privation est une sanction : elle est définie comme une punition infligée selon le droit suite à un délit.

Quel pouvoir dans la vie religieuse

Cette compréhension ecclésiale du pouvoir assume dans le cadre de la vie religieuse une spécification supplémentaire, comme le définit clairement le Code de 1983², qui traite la question dans deux domaines spécifiques : dans les normes communes à tous les Instituts de vie consacrée au can. 596, et dans la partie dédiée aux Instituts de vie religieuse, au chap. II entièrement consacré au *Gouvernement des Instituts*, qui comprend 3 articles différents, concernant : *les Supérieurs et les Conseils* (art.1), *les Chapitres* (art.2), *les Biens temporels et leur administration* (art.3).

Dans la vie religieuse, le pouvoir représente clairement un aspect fondamental de cette forme de vie ; si nous partons du présupposé que le pouvoir a une fonction ultra-organisatrice, prévue plutôt pour faire effectuer le passage “de la société à la synodalité et à la collégialité, en vue de la *communio*”,³ il est donc nécessaire dans un système qui se comprend comme une société.

Le can. 607 définit en effet un institut religieux comme une *societas*, à savoir une structure de relation où les liens entre les parties constituent le tissu vital de ce groupe de personnes. Un institut religieux est donc la structure développée autour des relations qui existent entre tous les religieux incorporés dans cet institut à travers la profession des conseils évangéliques émise sous la forme de vœu public, et par là-même appelés à l'observance d'un droit propre et au partage de la vie fraternelle en commun. Cette structure sociale qui pivote autour de la coparticipation au patrimoine charismatique de l'institut, implique une formation selon ce patrimoine, qui demande de se donner à sa mission et d'assumer une forme de vie définie par des droits et des obligations. Les membres ne peuvent accéder à cette structure sociale qu'à travers la profession des conseils évangéliques – cet engagement à observer les trois conseils évangéliques produisant le double effet de la consécration à Dieu et de l'incorporation à l'institut.⁴

Si nous affirmons donc comme évidente la correspondance entre la finalité du service d'autorité et les formes de pouvoir, selon laquelle la nature, les formes et les limites du pouvoir renvoient à la nature, aux formes et aux limites de la société, alors nous comprenons comment le pouvoir dans la vie religieuse doit assumer des dimensions spécifiques à cette forme particulière de vie chrétienne, différente par

sa manière toute spéciale d'assumer les conseils évangéliques confiés à la vie chrétienne de chaque baptisé.

À partir du can. 596 qui concerne tous les Instituts de vie consacrée, nous comprenons comment le pouvoir prévu est différent, par son sujet, son objet, sa source, sa valeur. Par son sujet : on distingue entre une autorité personnelle – les Supérieurs – et une autorité collégiale – les chapitres ; par son objet : c'est un pouvoir sur les *membres* de l'institut, sans aucune définition supplémentaire ; par sa source : renvoyant soit au droit universel soit au droit propre ; par sa valeur : on distingue pouvoir général – pour tous les instituts de vie consacrée – et pouvoir ecclésiastique de gouvernement – seulement pour les instituts cléricaux et de droit pontifical.⁵

Le CJC 83 a fait le choix de ne plus recourir à la distinction entre pouvoir public et pouvoir privé, mieux défini comme dominatif, auquel se référait le Code de 1917. Dans le Code antérieur on établissait pour les Instituts non cléricaux un pouvoir de nature privée, reconnu comme familial, ou domestique, rappelant celui qui revenait au *pater familias*, reconnu par le droit romain en tant qu'autorité nécessaire au bien, établi en soi par le lien entre les membres, par la nature du pacte, selon des liens de relation. Le Code en vigueur a renoncé à cette adjectivation, en omettant le dénomatif et en recourant plutôt au général ecclésial, parce qu'il faut l'entendre selon le *sensus Ecclesiae*.

Le pouvoir dans la vie religieuse est donc un pouvoir comparable au pouvoir de gouvernement : c'est un pouvoir exécutif, comme le montre la nature des compétences en matière de formation ou d'apostolat attribuées à celui ou celle qui exerce ce pouvoir ; mais ce n'est pas un pouvoir équivalant à celui d'un Ordinaire ecclésial. Donc un pouvoir de juridiction, c'est-à-dire de gouvernement, mais limité au cadre de l'institut de vie consacrée dans lequel il est exercé.

À partir de ces considérations, nous pouvons reconnaître le pouvoir dans les instituts de vie consacrée comme un pouvoir ecclésiastique public, où « ecclésiastique » renvoie à l'office ecclésiastique auquel il est annexé et « public » rappelle la nature de personne juridique publique ecclésiale, reconnue à chaque institut de vie consacrée canoniquement érigé.

À cette compréhension générale du pouvoir dans la vie consacrée, le Législateur ajoute des spécifications supplémentaires pour la vie religieuse, où le pouvoir est entendu comme service de tutelle. La première tutelle demandée au pouvoir des Supérieurs est celle qui concerne la vocation de chacun des membres : les Supérieurs sont les accompagnateurs du chemin des membres de l'institut, depuis la phase initiale où les Supérieurs sont les responsables de la formation, d'où aussi le délicat discernement pour l'admission dans l'institut, jusqu'aux douloureuses décisions concernant la séparation de l'institut. On attend également des Supérieurs une tutelle attentive dans le domaine de la pastorale : c'est à eux que revient en effet le discernement pondéré de l'adaptation des œuvres. On demande aux instituts prudence et attention pour s'adapter aux nécessités des temps et des lieux, y compris en adoptant des moyens nouveaux et opportuns, en restant fidèles

à leur mission et à leurs œuvres.

Nous en déduisons que le pouvoir religieux est avant tout une autorité de protection – c'est-à-dire appelée à être responsable, attentive et prudente – d'un don de grâce reçu, qui est reconnu dans un charisme approuvé et donc légitimé par l'Église, et qui n'a été que confié à celle-ci et à ses ministres, afin précisément qu'elle le conserve comme don de Dieu.

Abus dans l'exercice du pouvoir

Dans sa lettre le Saint Père ne craint pas d'indiquer le danger d'un pouvoir exercé de façon déviante, parlant même d'un réel abus de pouvoir.

Juridiquement on parle d'abus de pouvoir dans les cas d'*usurpation* et d'*abus*.

L'*usurpation* dénote une non-correspondance entre le *de facto* et le *de iure* ; c'est-à-dire la situation dans laquelle on pose des actes de manière consciente et voulue, qui sont donc imputables à la personne, mais qui ne sont cependant pas des actes correspondant à la réelle condition juridique de la personne détenant le pouvoir. Il n'y a pas dans ce cas de titularité légitime.

La situation d'abus est différente, parce qu'il s'agit alors d'un dépassement de pouvoir. Dans la substance, dans les modalités, dans le domaine d'action, dans les limites imposées, la personne est restée dans les paramètres attribués légitimement par la loi – elle est en effet titulaire légitime et effectif de l'autorité ; et pourtant consciemment et intentionnellement l'exercice de ce pouvoir est advenu de manière déviée, en outrepassant la finalité, en allant au-delà des domaines conférés, ce qui fait qu'il n'y a plus de correspondance entre le pouvoir attribué et le pouvoir exercé.

Les définitions formelles et juridiques des abus apparaissent cependant insuffisantes pour définir la variété des formes d'abus d'autorité ; il faudra parler d'abus de pouvoir à chaque fois que l'exercice de cette autorité ne sera pas ordonné à la finalité que les canons 618-619⁶⁶

CJC '83, can. 618 - Les Supérieurs exerceront dans un esprit de service le pouvoir qu'ils ont reçu de Dieu par le ministère de l'Église.

Que, par conséquent, dociles à la volonté de Dieu dans l'exercice de leur charge, ils gouvernent leurs sujets comme des enfants de Dieu et, pour promouvoir leur obéissance volontaire dans le respect de la personne humaine, ils les écoutent volontiers et favorisent ainsi leur coopération au bien de l'institut et de l'Église, restant sauve cependant leur autorité de décider et d'ordonner ce qu'il y a à faire.

définissent avec soin, en utilisant toute une série d'impératifs exigeants et contraignants.

Dès lors que le pouvoir cesse de garantir à chaque religieux ce qui est nécessaire à la réalisation du but de sa vocation, l'usage du pouvoir n'est pas correct (cf. can. 670) ; chaque fois que les supérieurs n'assument pas consciemment

la formation dans leur propre Institut, la forme du pouvoir n'est pas correcte ; chaque fois que les supérieurs ne s'emploient pas à adapter avec fidélité créative l'apostolat de leur Institut aux exigences concrètes de l'histoire, l'exercice du pouvoir n'est pas correct.

L'exercice juste et bon du pouvoir est certainement une façon de travailler dans l'Église qui va bien au-delà du fait de s'abstenir d'interdits ou de négligences. Il s'agit plutôt d'un humble ministère dans le cadre de la petite portion d'Église qu'est un institut religieux : ceux qui sont y appelés à exercer un pouvoir doivent le faire dans les termes ecclésiaux d'un service évangélique d'autorité ; la nouveauté de l'Évangile et la force rédemptrice du Seigneur ressuscité en déterminent donc les limites, les conditions et les finalités.

¹ J. RATZINGER, *La comunione nella Chiesa*, Milano, 2004, 155.

² À partir d'ici : CJC 83

³ PAOLINI S., *L'approvazione del diritto proprio per gli Istituti di vita consacrata*, ex can. 587, Venezia, 2014, 126.

⁴ Cf. CJC 83, can.654 - Par la profession religieuse, les membres s'engagent par vœu public à observer les trois conseils évangéliques; ils sont consacrés à Dieu par le ministère de l'Église, et ils sont incorporés à l'institut avec les droits et les devoirs définis par le droit.

⁵ CJC 83, can. 596 - § 1. Les Supérieurs et les chapitres des instituts ont sur les membres le pouvoir défini par le droit universel et par les constitutions. § 2. Cependant, dans les instituts religieux cléricaux de droit pontifical, ils possèdent en outre le pouvoir ecclésiastique de gouvernement tant au for externe qu'au for interne.

§ 3. Au pouvoir dont il s'agit au § 1, s'appliquent les dispositions des cann. 131, 133 et 137-144.

⁶ CJC '83, can. 618 - Les Supérieurs exerceront dans un esprit de service le pouvoir qu'ils ont

reçu de Dieu par le ministère de l'Église. Que, par conséquent, dociles à la volonté de Dieu dans l'exercice de leur charge, ils gouvernent leurs sujets comme des enfants de Dieu et, pour promouvoir leur obéissance volontaire dans le respect de la personne humaine, ils les écoutent volontiers et favorisent ainsi leur coopération au bien de l'institut et de l'Église, restant sauve cependant leur autorité de décider et d'ordonner ce qu'il y a à faire.

Can. 619 - Les Supérieurs s'adonneront soigneusement à leur office et en union avec les membres qui leur sont confiés, ils chercheront à édifier une communauté fraternelle dans le Christ, en laquelle Dieu soit cherché et aimé avant tout. Qu'ils nourrissent donc fréquemment les membres de l'aliment de la parole de Dieu et les portent à la célébration de la liturgie sacrée. Qu'ils leur donnent l'exemple de la pratique des vertus, de l'observation des lois et des traditions de leur propre institut; qu'ils subviennent à leurs besoins personnels de façon convenable, prennent soin des malades avec sollicitude et les visitent, reprennent les inquiets, consolent les pusillanimes, soient patients envers tous.

LES ZONES D'OMBRE DANS LE POUVOIR: COMMENT LES TRAVERSER?

Sr. Tiziana Merletti, SFP

Sr. Tiziana Merletti est Sœur Franciscaine des Pauvres depuis 1986. Elle a obtenu une maîtrise de Droit en 1984 à l'Université G. D'Annunzio et un doctorat en Droit canonique en 1992 à l'Université Pontificale du Latran à Rome. Elle a exercé différents apostolats en Italie: elle s'est occupée de la formation, elle a tenu des cours de droit Canonique pour les programmes internoviats organisés par l'USMI, elle a été membre du gouvernement régional. Elle a été ministre générale de sa congrégation de 2004 à 2013, résidant alors à New York.

Elle vit actuellement à Padoue où elle travaille comme consultante canonique dans le domaine de la vie religieuse, dans la formation (en particulier pour les femmes italiennes et immigrées). Elle dispense des cours d'Ennéagramme. Elle est membre du Conseil des canonistes de l'UISG. Elle parle couramment l'italien, l'anglais et le français.

Ce texte a été présenté à l'Atelier de Droit Canonique de l'UISG, à Rome, le 22 novembre 2018

Original en italien

Le Pape François, dans sa récente lettre adressée au Peuple de Dieu¹, concentre sa réflexion sur une plaie infectée dont souffre le corps ecclésial : celle des abus perpétrés par des clercs et des personnes consacrées aux dépens de mineurs et d'adultes en situation de vulnérabilité. Le Pape identifie trois types d'abus : sexuel, de pouvoir et de conscience. L'objectif de cette intervention est d'analyser dans quelle mesure l'abus de pouvoir concerne la vie consacrée féminine, à partir des zones d'ombre produites par l'exercice du pouvoir. Il ne s'agit pas de détailler les pièges dans lesquels, même lorsque nous sommes de bonne foi, nous risquons de tomber, pour ensuite nous laisser gagner par le découragement de ne pas voir comment nous en sortir. Nous voudrions plutôt voir ensemble comment appeler ces situations par leur nom, grandir dans la prise de conscience, et accroître notre capacité d'agir pour le bien. Il ne s'agit pas non plus de trouver des réponses faciles à la question de comment traverser ces zones d'ombre. Je me propose plutôt de chercher les bonnes questions à nous poser, ne serait-ce que pour faire trésor de notre probable énième chute dans la zone d'ombre.

Commençons par nous demander : Qu'entendons-nous par pouvoir ?

Le pouvoir est simplement la capacité d'agir...

Si la capacité d'agir n'est pas focalisée

par un sens de finalité

ou par un sens de spiritualité

ou par un sens de service,

alors elle éliminera la vie.

(Stewart Emery)²

En d'autres mots, le pouvoir est la possibilité de construire avec ceux qui nous entourent un idéal "bon", qui génère la vie. Un concept extrêmement positif donc, un trésor à bien gérer dans notre époque tellement liquide, incertaine, à la merci de responsables qui ont d'autres motivations.

Dans l'Écriture Sainte

Parmi les nombreuses citations présentes dans l'Écriture Sainte, j'ai choisi celle de St Paul : « Il n'y a d'autorité qu'en dépendance de Dieu, et celles qui existent sont établies sous la dépendance de Dieu » (Rm 13, 1). Le terme grec utilisé ici pour indiquer l'autorité/le pouvoir est : *ἐξουσία* = le pouvoir dont Jésus a été investi par le Père et qu'il est venu partager sur la terre... : également avec les femmes !

Paul dit aussi : « C'est pourquoi la femme doit avoir sur la tête un signe de sa dépendance, à cause des anges. (1Cor 11, 10). En réalité le verbe grec utilisé ici est précisément *ἐξουσία* et il n'est pas difficile d'arriver à comprendre pourquoi il a été traduit par le mot « dépendance » !

Dans le Magistère

Le Pape Jean XXIII, en commentant justement cette citation de Saint Paul, reprend les paroles de Saint Jean Chrysostome :

« Que voulez-vous dire ? Chacun des gouvernants serait-il établi par Dieu dans sa fonction ? Ce n'est pas ce que j'affirme, répondra Paul ; je ne parle pas des individus revêtus du pouvoir, mais proprement de leur mandat. Qu'il y ait des pouvoirs publics, que des hommes commandent, que d'autres soient subordonnés et que tout n'arrive pas au hasard, voilà, dis-je, ce qui est le fait de la sagesse divine».³

Et c'est vraiment par vouloir divin que la vie en société⁴ des êtres humains est rendue féconde, notamment grâce à la contribution de personnes investies de l'autorité qui « pourvoient dans une mesure suffisante au bien commun ».⁵

Comme il ne s'agit pas d'une force incontrôlée, mais plutôt d'une faculté de commander selon la raison, à partir de l'ordre moral, le Pape Jean XXIII précise :

« Si donc il arrive aux dirigeants d'édicter des lois ou de prendre des mesures contraires à cet ordre moral et par conséquent, à la volonté divine, ces dispositions ne peuvent obliger les consciences, car "il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes"

(Ac 5, 29). Bien plus, en pareil cas, l'autorité cesse d'être elle-même et dégénère en oppression. "Dans la mesure où une loi s'écarte de la raison, on la déclare injuste, elle ne vérifie pas la notion de loi, elle est plutôt une forme de la violence"». ⁶

Zones d'ombre

Nous pouvons nous demander maintenant comment le pouvoir et les zones d'ombres sont les deux faces de la même médaille. Par zone d'ombre nous entendons quelque chose qui n'existe qu'en présence de la lumière. De fait, l'exercice du pouvoir est précisément cette lumière qui met en évidence les dons et la capacité que nous avons d'exercer une influence sur la réalité, de lancer et poursuivre une vision, de nous convaincre et de convaincre les autres, en mettant en jeu les ressources pour réaliser un dessein qui nous dépasse : le Royaume de Dieu au milieu de nous.

En même temps, l'exercice du pouvoir active d'une certaine manière une sensation de malaise (sentiments d'échec, d'impuissance, d'emprisonnement, de peur, de rigidité...) qui trouve son origine dans une dimension tant psychologique que spirituelle. Nous avons souvent tendance à projeter à l'extérieur ces manques et ces défauts qui émergent, mais en réalité ils nous appartiennent... c'est donc à nous d'y faire face, de les transformer en occasion de croissance et de les mettre à profit, du mieux que nous pouvons.

En effet, seule l'ombre reconnue et acceptée est :

positive

stimulante

source d'énergie nouvelle

moteur qui active un gouvernement générateur

garantie d'un exercice de gouvernement "légitime" et non "inique".

Nous allons donc examiner quelques situations où est engagée la responsabilité des Supérieures religieuses et qui peuvent cacher des occasions de tomber dans le piège de l'usage "mauvais et injuste" du pouvoir, d'où les zones d'ombre qu'il faut affronter.

Zone d'ombre: Identité de rôle

Can. 617: « Les Supérieurs accompliront leur charge et exerceront leur pouvoir selon le droit universel et le droit propre ».

Dans la vie consacrée l'exercice du pouvoir est de nature spirituelle et temporelle, et revêt le caractère fondamental de la *diaconia*. Il conjugue d'une part la responsabilité d'établir quels membres doivent s'engager et comment, pour obtenir le résultat pastoral/ministériel (mission) confiée par l'Église à l'Institut, et d'autre part le soin du bien des membres, passés, présents et futurs.

Une autre donnée constitutive qui accompagne ceci, est le fait que tant celle qui exerce le pouvoir, que celles qui représente les "ressources" disponibles, ont *de facto* mis à disposition de l'Évangile « toute son existence (clergé et consacrés) sans que soit plus possible une réelle « altérité » entre la personne comme telle et le statut/office/ministère ecclésiastiquement assumé »⁷. D'où une possible superposition/identification entre le cheminement personnel et le rôle qui est exercé. À cette

dimension s'ajoute le fait qu'avant le Concile Vatican II la relation entre autorité et membres était fondée sur la vertu morale d'obéissance. Après le Concile on est progressivement passé de la soumission personnelle à l'adhésion personnelle au dessein de Dieu, changement qui ne s'effectue pas sans mal, vu qu'il met fortement en jeu une disposition à la coresponsabilité et au discernement qui ne s'improvise pas.

La zone d'ombre devient précisément cette identification avec le rôle, qui offre une sécurité, des paramètres certains, des parcours de donation familiers. Mais malheureusement le rôle, l'office passe, ou plutôt il reste après nous, et nous sommes appelées à passer à autre chose. Et c'est dans cet « autre chose » que se joue la mise à nu de notre être dans les étapes de la vie spirituelle – nous restons donc sur le chemin, avec notre pauvre besace, sans qu'aucune « béquille » ne puisse combler le vide laissé par le rôle.

Pour réfléchir : Grâce à qui/à quoi suis-je en mesure de me dés-identifier du rôle que je recouvre en ce moment?

Zone d'ombre: gouvernement naïf

Une autre zone d'ombre, liée à la précédente, est le fait qu'agir "en tenant la place de Dieu" (can. 601= lumière) peut provoquer chez les supérieures l'émergence d'une ombre que nous appellerons « gouvernement naïf ».

Il s'agit d'une définition qui dérive de la psychologie ingénue ou, autrement dit, du bon sens. Elle se caractérise par le fait **d'attribuer un sens aux événements** sur la base de **dimensions de signification partagées** qui soutiennent la perception que le monde dans lequel nous vivons est **prévisible et contrôlable** parce que reductible à des mécanismes stables qui le gouvernent.

Ce concept de naïveté, transposé au thème de notre réflexion, nous conduit à quelques considérations.

- 1) Dans la vie consacrée le pouvoir est placé dans les mains de certains membres, légitimement élus pour une durée déterminée, dans le but d'exercer le gouvernement, à la lumière du charisme, au service du bien de l'Institut et de l'Église. On s'attend à ce que les membres reconnaissent l'action de l'Esprit et adhèrent spontanément à ce qui est proposé.
- 2) En réalité, selon certaines études philosophiques du pouvoir, ceci s'accompagne nécessairement d'une résistance "décentrée", qui est en réalité un autre pouvoir activé par les périphéries. Et il n'est pas possible de mettre fin à ce phénomène, même en invoquant le vœu d'obéissance, parce qu'il « s'identifie avec un processus toujours ouvert et jamais conclu ».⁸
- 3) La responsable naïve ne reconnaît tout simplement pas ce phénomène de l'anti-gouvernement comme faisant partie de la culture de la vie consacrée, et elle tombe dans le piège de la percevoir comme une force contraire, qui échappe à son contrôle. D'où de possibles réactions comme : le sentiment d'une attaque personnelle, la paranoïa (avec le besoin de contrôle à travers le micro-managing), le martyre (je décide de me sacrifier comme victime immolée pour l'Institut aux mains de l'« Ennemi, prince de ce monde », qui nous met à l'épreuve!).

- 4) La responsable évoluée au contraire considérera l'anti-gouvernement comme un phénomène physiologique, et essaiera de le traiter comme une énergie "vers", en se disant : « cette opposition n'arrive pas à moi, mais pour moi ». Et elle activera des moyens comme le dialogue, l'écoute, la discussion et en particulier le « se perdre soi-même » pour se retrouver dans une autre dimension. Comment alors traverser ces deux zones d'ombre à la matrice essentiellement personnelle?

- *Honnêteté et courageuse connaissance de soi*
- *Formation avec la fréquentation d'un savoir différent*
- *Prendre du temps pour soi (de prière profonde et aussi de détente)*
- *Apprendre à cueillir les occasions d'impasses*
- *S'exercer à l'art de poser des questions*

Pour réfléchir : Comment est-ce que je me découvre "naïve" dans l'exercice du pouvoir? Je nomme des situations d'anti-gouvernement qui m'aident dans ce processus.

Zone d'ombre: abus dans l'exercice du pouvoir

Nous pouvons maintenant considérer une autre zone d'ombre possible qui trouve son origine dans les potentialités mêmes du pouvoir: celle de l'abus de ce pouvoir, qu'il soit volontairement poursuivi ou fruit d'une mauvaise gestion de ce pouvoir, ce qui juridiquement se traduit par le concept de négligence.

Comme nous le disions, dans la *Lettre au Peuple de Dieu* du 20 août dernier, le Pape François parle de trois types d'abus pour lesquels il invoque une «tolérance zéro», s'agissant de mineurs et d'adultes en situation de vulnérabilité:

- **Abus Sexuel** – un péché/délit contre le sixième commandement du Décalogue, commis par violence ou avec menaces ou publiquement, ou bien avec un mineur de moins de dix-huit ans (can. 1395).
- **Abus de Pouvoir** – «abuser de son rôle, de sa fonction et autres H" brimade, tyrannie, prévarication».⁹
- **Abus de Conscience** – « Moins visible que l'abus sexuel. Mais toujours un abus, parce qu'on profite de la confiance de l'autre, on impose avec autoritarisme des indications de vie forcées et ce sont surtout les personnes les plus fragiles et vulnérables qui en subissent les conséquences. L'abus de conscience voyage sous terre et en silence dans les communautés de foi, les Instituts religieux, la pastorale, surtout celle des jeunes »¹⁰.

Dans les trois cas, l'une des racines les plus fortes est le cléricalisme, avec sa culture dualiste, faite de privilèges, de patriarcat, d'omerta et de secret, dont le Pape François affirme: «Le cléricalisme, favorisé par les prêtres eux-mêmes ou par les laïcs, engendre une scission dans le corps ecclésial qui encourage et aide à perpétuer beaucoup des maux que nous dénonçons aujourd'hui. Dire non aux abus, c'est dire non, de façon catégorique, à toute forme de cléricalisme».¹¹

Pour réfléchir: Quelle contribution peut apporter mon institut pour dire « non » aux différentes formes de cléricalisme et « oui » à une Église plus compatissante, généreuse, et mûre ?

Abus de pouvoir ou de charge

Can. 1389 - §1 « Qui abuse d'un pouvoir ou d'une charge ecclésiastique sera puni selon la gravité de l'acte ou de l'omission, y compris de la privation de l'office, à moins que contre cet abus une peine n'ait déjà été prévue par la loi ou par un précepte ».

Selon l'esprit du Droit Canonique, les éléments qui caractérisent un **abus** sont :

- agir en dehors de l'ordre juridique ou contre lui
- pour des fins impropres
- ou de toute façon contre le bien des âmes.

Le canon parle de :

Abus d'un pouvoir ecclésiastique (lié à l'ordre)

Abus de charge ecclésiastique :

toute charge (*munus*)
constituée de façon stable et objective comme charge officielle de l'organisation ecclésiastique
par disposition divine ou ecclésiastique
pour être exercée en vue d'une fin spirituelle, c'est-à-dire au nom de l'Église (cf. 145 §1).

Dans le cas de la vie religieuse on parle d'office, dont la provision canonique est l'acte d'élection et l'acceptation de la personne élue, si l'élection n'exige pas de confirmation (can. 146).

La description des devoirs – obligations – facultés annexes à l'office est contenue dans le droit universel et dans le droit propre. Cette disposition entend protéger l'office de toute forme de prévarication et d'interprétation arbitraire.

Ex dolo

Le dol consiste dans la volonté consciente d'une personne de mettre en acte une conduite avec l'intention de porter préjudice à quelqu'un.

En présence de dol la punition prévue est :

- Obligatoire
- Indéterminée, c'est-à-dire proportionnelle à la gravité de l'acte ou de l'omission
- Inclusive de la privation d'office.

Abus involontaire de pouvoir ou de charge

Can. 1389 §2 « De plus, qui par une négligence coupable pose ou omet illégitimement au détriment d'autrui un acte relevant d'un pouvoir, d'un ministère ou d'une charge ecclésiastique, sera puni d'une juste peine ».

La négligence est définie comme :

Manque d'application, d'attention, d'intérêt dans l'accomplissement des devoirs propres.

Ex culpa

- Omission de la diligence due
- Volontaire, compte tenu du can. 1321 § 1 qui demande qu'il y ait imputabilité grave. En effet on n'est pas punissable à moins que ce soit expressément prévu par la loi
- Actes posés ou omis illégitimement, c'est-à-dire contre la loi
- au détriment d'autrui.¹²

Le can. 1389 est assez vague parce que toutes les violations sont potentiellement des délits même si, selon les dispositions du can. 1399, il faut prouver :

- La gravité objective
- Le scandale
- La vraie nécessité de la peine

Demeure de toute façon le droit à la réparation des dommages (cann. 128, 57 § 3, 1729 § 1).

Quelques exemples d'abus potentiels /prévarications/négligences

Suit une liste de situations, fonctions, obligations auxquelles les Supérieures, majeures ou non, sont tenues d'obtempérer selon les dispositions du CIC. La connaissance de ces devoirs permettra plus facilement d'éviter les omissions, les manipulations inconscientes, ou les violations punissables dès lors que l'on se trouverait face à des membres déclarant avoir subi des préjudices, pour lesquels ils réclameraient leurs droits.

Gouvernement

- Cann. 609-610: Érection d'une maison religieuse
Les conditions nécessaires pour qu'elle puisse se faire sont : le consentement écrit de l'évêque diocésain, l'utilité de l'Église et de l'Institut, la possibilité pour les membres de mener normalement leur vie religieuse et de pourvoir à leurs besoins.
- Can. 622: pouvoir de la Supérieure générale par rapport aux autres supérieures
La Supérieure générale a pouvoir sur toutes les provinces, les maisons et les membres de l'Institut, qu'elle exercera selon le droit propre, tandis que les autres Supérieures possèdent ce pouvoir dans les limites de leur charge.
- Can 624 : Supérieures élues pour un temps déterminé et avec interruptions dans les offices de gouvernement.
- Can. 625 § 3: Modes de désignation des Supérieures
En cas d'élection il faut la confirmation de la Supérieure majeure compétente; en cas de nomination, il faut une consultation adéquate.
- Can. 626: Abus à éviter dans la collation des offices
«Dans la collation des offices par les Supérieurs ... seront observées les règles du droit universel et du droit propre. [Les] Supérieurs s'abstiendront de tout abus et acception de personnes et, ne considérant que Dieu et le bien de l'institut, ils nommeront... ceux qu'ils jugeront devant le Seigneur vraiment dignes et aptes. De plus, ils prendront garde, dans les élections, de ne pas solliciter directement ou indirectement de suffrages pour eux-mêmes ou pour d'autres». Le canon contient une intéressante interdiction de faire

- du lobbying.
- Can. 627: Rôle du Conseil
Les Supérieurs doivent avoir leur propre conseil et y recourir dans l'exercice de leur charge.
- Can. 628: Visite canonique
Les Supérieures établies par le droit propre feront au temps fixé (pas plus souvent, pas moins souvent) la visite des maisons et des membres qui leur sont confiés, d'après les règles de ce même droit.
- Can. 629: Obligation pour les Supérieures de résider dans leur propre maison, qui est reprise dans le can. 1396, avec une peine qui peut aller jusqu'à la privation de la charge.
- Can. 630: Liberté de conscience des membres
Droit des membres de choisir librement leur confesseur et leur directeur de conscience. Interdiction aux Supérieures d'induire les membres de quelque manière que ce soit à leur faire l'ouverture de leur conscience. Ce canon nous porte à considérer les dispositions du can. 152 qui signalent les cas de deux ou plusieurs offices incompatibles, c'est-à-dire qui ne peuvent être remplis ensemble par une seule et même personne. Et aussi le cas signalé spécifiquement au can. 636 : l'économe doit être distincte de la Supérieure majeure.
- Can. 639 § 5: Supérieures et dettes
Les Supérieures se garderont de permettre de contracter des dettes, à moins qu'elles puissent être remboursées dans un délai qui ne soit pas trop long, et sans porter préjudice au patrimoine de l'institut.

Formation

- Cann. 642 et 597 § 2: Admission de candidates adéquates
La capacité des candidates à assumer la vie propre de l'institut peut être vérifiée en recourant même, si nécessaire, à des experts, restant sauf le droit à la bonne réputation et à la préservation de l'intimité, protégé par le can. 220.
- Can. 653: Fin du noviciat
La novice peut librement quitter l'institut. Si elle est jugée idoine, la novice sera admise à la profession ; sinon elle sera renvoyée ; ou bien le temps de noviciat peut être prolongé, mais non au-delà de 6 mois. Dans tous les cas, sa situation doit être définie.
- Cann. 655 et 657: Durée de la profession temporaire
Le temps minimum prévu est de 3 ans. Maximum 6, avec possibilité de prolongation jusqu'à 9.
- Cann. 660 et 661: Formation continue
Les membres ont le droit et le devoir de continuer leur formation spirituelle, doctrinale et pratique, tout au long de leur vie. Il revient aux Supérieures de leur en fournir les moyens et le temps nécessaire.
- Can. 670: Obligation de soutien des membres
L'institut doit fournir à ses membres tout ce qui est nécessaire selon les constitutions pour atteindre le but de leur vocation.
- Cann. 694 – 704 : De nombreux canons traitent des devoirs des Supérieurs par rapport aux renvois et à la séparation de l'institut. Je rappelle seulement

en général le devoir de réunir les preuves et de prononcer sans retard la déclaration des faits qui comportent le renvoi ipso facto du membre (can. 694 § 2). Il demeure que dans d'autres situations, citées par le can. 695 §1, la Supérieure peut décider d'agir autrement, en pourvoyant de toute façon à l'amendement de la religieuse, au rétablissement de la justice et à la réparation du scandale. Les canons suivants (696-704) contiennent d'autres procédures auxquelles devra veiller la Supérieure afin de ne pas omettre des actes dus, pour le bien de la religieuse, de la communauté où ont lieu les faits, du milieu environnant, et pour l'ensemble de l'Institut.

Apostolat

- Can. 671: Obligation d'une autorisation pour accepter des charges en dehors de l'Institut.

La religieuse ne peut assumer des charges en dehors de l'Institut, que ce soit au sein de la communauté ecclésiale, ou en-dehors d'elle, sans la permission de sa Supérieure légitime. Permission qui devra également tenir compte du can. 670, c'est-à-dire du devoir de fournir aux membres ce qui leur est nécessaire pour atteindre le but de leur vocation, dans ce cas pouvoir exercer un service qui soit participation à la fonction pastorale de l'Église (can. 676).

- Can. 679: Négligence par rapport à une action sur signalisation de l'Évêque diocésain.

L'Évêque diocésain, pour une cause très grave et pressante, peut interdire à une religieuse de demeurer dans le diocèse, si la Supérieure majeure, avertie de la situation, a négligé d'y pourvoir.

- Can. 683 § 2 : Abus signalés par l'Évêque en visite pastorale aux activités apostoliques

L'Évêque diocésain a le droit de visiter les activités apostoliques exercées par les religieuses de son diocèse. S'il découvre des abus, il doit en avertir la Supérieure, et si celle-ci n'intervient pas, l'Évêque peut y pourvoir par lui-même de sa propre autorité (cf. can. 1320).

Quelques exemples d'abus subis par les Institutées

- Can. 681: œuvres confiées aux religieuses par l'Évêque diocésain
Dans le cas d'œuvres confiées par l'Évêque diocésain aux religieuses, il est opportun d'établir avec la Supérieure majeure une convention dans laquelle sont définis les points essentiels de la collaboration : l'activité à exercer, les personnes qui y sont affectées et leurs devoirs en tant que religieuses, les aspects économiques.
- Can. 682: Droit à être informée sur la révocation d'une Sœur.
Un Évêque diocésain peut révoquer une religieuse d'un office qu'il lui a lui-même confié, non sans en informer la Supérieure religieuse.

Conclusion

Nous avons essayé d'examiner comment la vie consacrée est concernée par la question de l'exercice du pouvoir, question tellement actuelle et brûlante au sein de l'Église comme dans la société civile.

Ce n'est pas en niant le pouvoir que l'on résout les contradictions qu'il pose, surtout quand notre intention en acceptant ce genre de charge est vraiment de servir et de faire vivre l'histoire lumineuse de nos charismes. Le défi à relever est plutôt d'accueillir ces années de service comme une occasion de croissance dans notre conscience personnelle, précisément à travers les lumières et les ombres que nous rencontrons dans ce rôle.

Rappelons les paroles de C. Jung:

«Celui qui perçoit en même temps son ombre et sa lumière se voit lui-même de deux côtés, et, de cette manière, il rejoint le centre».

C'est dans ce centre que nous retrouvons le sens le plus profond de notre vie à la suite du Christ Crucifié et Ressuscité qui marche constamment avec nous et qui nous enseigne que servir est régner.

¹ FRANÇOIS, *Lettre au peuple de Dieu* (20 août 2018)

² Auteur bien connu, formateur et coach au niveau international sur le thème d'un leadership fondé sur Vision-Valeurs-Stratégies

³ Jean XXIII, *Pacem in terris*, (11 avril 1963), 46

⁴ *Ibid.*, 36 : « La vie en société doit être considérée avant tout comme une réalité d'ordre spirituel :

- échange de connaissances dans la lumière de la vérité,

- exercice de droit et accomplissement de devoirs ;

- émulation dans la recherche du bien moral ;

- émulation dans la noble jouissance du beau en toutes ses expressions légitimes ;

- disposition permanente à communiquer à autrui le meilleur de lui-même ;

- aspiration commune à un constant enrichissement spirituel ».

⁵ *Ibid.*, 46.

⁶ *Ibid.*, 51

⁷ GHERRI P., *l'autotutela AMMINISTRATIVA COME SUPPLEMENTO DI CONOSCENZA:*

La Remonstratio canonica (cann. 1732-1734 CIC), in: P. GHERRI (ED), *Decidere e giudicare nella Chiesa*. Atti della VI giornata canonistica interdisciplinare, Città del Vaticano, 2012, p. 317.

⁸ Cf. voix : *Potere, genealogia del*, in: N. ABBAGNANO, *Dizionario di filosofia*, Novara, 2013.

⁹ Voix *Abuso*, in: *Enciclopedia Treccani*.

¹⁰ Candiard A.O.P., *Riflessione all'assemblea generale della Conferenza dei religiosi e delle religiose di Francia (Corref)*, (Lourdes, 10 - 13 novembre 2018), in: *Servizio Informazione Religiosa*, mercoledì 14 novembre 2018.

¹¹ PAPE FRANÇOIS, *Lettre au Peuple de Dieu* (20 août 2018).

¹² La spécification est d'importance fondamentale, dans la mesure où elle porte l'attention non seulement sur les défauts techniques formels de l'acte (comme l'inexistence, la nullité, l'invalidité, la résiliabilité, l'inefficacité) mais surtout sur le sujet dont l'existence est impliquée en tant que destinataire et en même temps en tant que sujet coopérateur. Cf. P. GHERRI, *L'autotutela...*, p. 325.

A QUI EXERCE LE POUVOIR, JÉSUS DIT...

Sr. Elisabetta Flick, SA

Sr. Elisabetta Flick est religieuse des Sœurs Auxiliatrices du Purgatoire. Elle a servi sa Congrégation comme Supérieure Générale de 2002 à 2013. Depuis 2014 elle travaille à l' UISG comme secrétaire exécutive adjointe et responsable du Projet Migrants Sicile.

Ce texte a été présenté à l'Atelier de Droit Canonique de l'UISG, à Rome, le 22 novembre 2018.

Original en italien

Le texte *A vin nouveau outres neuves*, nous rappelle que «L'originalité évangélique (Mc 10, 43) dont la vie consacrée veut être la prophétie incarnée passe à travers des attitudes et des choix concrets : le primat du service (Mc 10, 43-45) et le chemin constant vers les pauvres et la solidarité avec les plus petits (Lc 9, 48), la promotion de la dignité de la personne quelle que soit la situation dans laquelle elle se retrouve à vivre et à souffrir (Mt 25, 40) et la subsidiarité comme exercice de confiance réciproque et de généreuse collaboration de tous avec tous»¹

Lors de la rencontre de 2017, nous avons abordé ces attitudes et ces choix qui font l'originalité évangélique dont la vie consacrée veut être la prophétie incarnée, sous l'angle des pratiques de gouvernement, et plus particulièrement de la coresponsabilité et de la subsidiarité. Dans la rencontre d'aujourd'hui, nous les abordons sous l'angle de l'exercice du pouvoir, dont nous avons pu voir ce matin qu'il demande une grande vigilance humaine et spirituelle pour ne pas succomber aux tentations, souvent insidieuses, qui nous sont rappelées dans les Orientations, en particulier dans la 2^{ème} partie « Défis encore ouverts », *Service de l'autorité et Modèles relationnels*².

Pour nous aider à mettre en œuvre cette vigilance au jour le jour, je vous propose de nous laisser guider par la parole que Jésus adresse aux Douze qui s'indignent de la demande des fils de Zébédée (Mtt et Mc) et qui se querellent pour savoir qui est le plus grand (Lc):

«Vous le savez: les chefs des nations les tiennent sous leur pouvoir et les grands sous leur domination. Il ne doit pas en être ainsi parmi vous. Au contraire, si quelqu'un veut être grand parmi vous, qu'il soit votre serviteur, et si quelqu'un veut être le premier parmi vous, qu'il soit votre esclave. C'est ainsi que le Fils de l'homme est venu non pour être servi, mais pour servir et donner sa vie en rançon pour la multitude» (Mtt 20, 25-28; et aussi Mc 10, 42-45 et Lc 22, 25-27).

Ces paroles, Jésus les leur adresse juste après la 3^{ème} annonce de sa passion et juste avant son entrée à Jérusalem, dans l'Évangile de Matthieu et Marc, et juste après l'annonce de la trahison de Judas et avant celle du reniement de Pierre, dans l'Évangile de Luc. Autrement dit, ces paroles se situent à la fin de la vie publique de Jésus, alors qu'il est en route pour accomplir le dernier acte d'exercice du pouvoir qu'il a reçu du Père³ : *donner sa vie en rançon pour la multitude*.

Nous pouvons, à juste titre, nous étonner que, dans un moment aussi crucial, l'unique préoccupation des disciples soit de savoir qui est le plus grand ! Et nous pouvons aussi entrevoir la distance qu'il y a entre le désir de marcher à la suite de Jésus de Nazareth pour participer à sa mission et le consentement à faire nôtre la manière dont Jésus a choisi de l'accomplir. Cet épisode nous rappelle que, comme les premiers compagnons de Jésus qui ont pourtant partagé sa vie publique et fait route avec lui, nous avons encore et toujours à apprendre comment nous situer à notre juste place lorsque nous sommes appelé/es à une charge de gouvernement et donc, à exercer le pouvoir qui nous a été conféré.

La réponse de Jésus aux Douze est claire: exercer le pouvoir, c'est se faire le serviteur de toutes et tous, et pour cela, donner sa vie.

Encore faut-il apprendre de Lui comment exercer le pouvoir véritablement comme un service, tout en ayant bien conscience que les Évangiles ne fournissent pas de recettes toutes faites. Simplement, au fil des pages, ils mettent en lumière des attitudes, des choix fondamentaux de Jésus qui sont autant de balises pour nous guider dans l'exercice de notre charge de gouvernement.

Je vous invite maintenant à parcourir les deux activités qui constituent l'essentiel de la vie publique de Jésus et qui, dans les Évangiles synoptiques, sont identifiés comme les lieux où il exerce son pouvoir, un pouvoir qu'Il confère à ses disciples dès le début de sa vie publique⁴ :

- le pouvoir d'expulser les démons
- le pouvoir de guérir les malades

1. Le pouvoir d'expulser les démons

Les Évangiles synoptiques, nous le savons, ouvrent la vie publique de Jésus avec le baptême de Jésus au cours duquel Dieu le désigne comme son Fils bien-aimé⁵ ; et le récit est immédiatement suivi par celui de la tentation au désert⁶, tentation qui met en scène la confrontation qui oppose Jésus au Tentateur. Et cette confrontation porte sur la manière dont un Fils de Dieu doit exercer le pouvoir pour être reconnu comme tel.

«*Si tu es le Fils de Dieu...*» dit le Tentateur, alors tu peux utiliser ton pouvoir pour assouvir immédiatement tous tes désirs et entrer en possession de tous les royaumes de la terre, si tu suis le chemin que je t'indique, c'est-à-dire si tu te soumetts à mon pouvoir. Le refus que Jésus oppose au Tentateur, refus d'exercer son pouvoir en l'utilisant dans son propre intérêt, il va l'opposer tout au long de sa vie aux tentations qui jalonnent sa route. Il doit résister au désir de la foule de

le faire roi (cf. Jn 6, 14-15)⁷, à l'espérance des disciples de le voir libérer Israël, autrement dit renverser la puissance occupante et restaurer la royauté en Israël (cf. Lc 24, 21)⁸. Cette espérance, formulée après sa mort par les disciples d'Emmaüs, les a habités tout au long de sa vie publique, les empêchant de consentir à le voir prendre le chemin qui le conduisait à la Passion et à la mort et faisant d'eux des obstacles sur ce chemin, ce que révèle l'épisode qui suit immédiatement la profession de foi de Pierre à Césarée⁹. Juste après cette profession de foi en effet, prend place la 1^{ère} annonce de la passion, et cette annonce provoque un refus catégorique de Pierre qui « *le tirant à part, se mit à le réprimander* » et un refus tout aussi catégorique de Jésus, dévoilant l'œuvre du Tentateur en Pierre : « *Retire-toi ! Derrière-moi, Satan ! Tu es pour moi occasion de chute, car tes vues ne sont pas celles de Dieu, mais celles des hommes* ». Jusque sur la croix, où la figure du Tentateur se profile derrière la foule qui regarde et les notables religieux, Jésus doit encore et toujours choisir de ne pas exercer le pouvoir à son profit : « *Les passants l'insultaient, hochant la tête et disant : 'Toi qui détruis le Sanctuaire et le rebâtis en trois jours, sauve-toi toi-même, si tu es le Fils de Dieu, et descends de la croix !' De même, avec les scribes et les anciens, les grands prêtres se moquaient : 'il en a sauvé d'autres et il ne peut pas se sauver lui-même ! Il est Roi d'Israël, qu'il descende maintenant de la croix et nous croirons en lui !'* » (Mtt 27, 39-42 ; et aussi Mc 15, 29-32).

Que la vie publique de Jésus s'ouvre et s'achève par les tentations sur la manière de mettre en œuvre son pouvoir de Fils de Dieu résonne comme un appel constant et une invitation à reconnaître que, dans tout exercice du pouvoir, est toujours présente la tentation et la possibilité de l'abus de pouvoir qui est, toujours, d'une manière ou d'une autre l'utilisation du pouvoir pour son propre bénéfice. Il suffit d'ouvrir un journal et de faire un peu d'histoire pour constater que, effectivement, dans de nombreux pays, « *les chefs des nations les tiennent sous leur pouvoir et les grands sous leur domination* ». Et, malheureusement, nous devons aussi reconnaître que, dans l'Église et dans la vie religieuse, les abus de pouvoir sont aussi bien présents, ce qui souligne l'importance d'oser regarder en face les tentations qui nous habitent afin de pouvoir les repousser, autrement dit, de mettre en œuvre le pouvoir que Jésus donne à ses disciples d'expulser les démons.

Les « *Défis encore ouverts* », qui constituent la 2^{ème} partie des *Orientations*¹⁰ pourraient aussi être lus comme les tentations auxquelles nous devons résister pour éviter de tomber dans les abus de pouvoir. Et sans doute pourrait-il être fructueux de prendre le temps de relire ces pages, en osant affronter, avec courage et humilité, les tentations qui nous habitent et auxquelles, peut-être, nous avons succombé, dans l'exercice du pouvoir qui nous a été confié. Ceci, non pas pour nous désoler, nous culpabiliser ou nous décourager (ce qui serait une nouvelle tentation), mais bien pour les repousser avec l'aide de Dieu et de nos frères et sœurs.

Mais, comme nous n'avons pas le temps de le faire maintenant, je me contente d'évoquer brièvement ici les risques d'abus de pouvoir liés à ce qui est au

fondement du choix de vie que nous avons fait de suivre le Christ dans une congrégation, choix de vie caractérisé par les vœux d'obéissance, de pauvreté et de célibat.

Dans le n°20 des *Orientations*, il est fait mention « *des épisodes et situations de manipulation de la liberté et de la dignité des personnes. Non seulement en les réduisant à une dépendance totale qui mortifiait la dignité et jusqu'aux droits humains fondamentaux ; mais jusqu'à les pousser, par diverses impostures et sous le prétexte de la fidélité aux projets de Dieu à travers le charisme, à une soumission qui touchait la sphère de la moralité et jusqu'à l'intimité sexuelle. Au grand scandale de tous quand les faits viennent à la lumière¹¹* ». Aucune personne qui exerce un pouvoir, que ce soit au niveau local, provincial ou général, n'est à l'abri de la tentation de manipuler pour obtenir ce qu'elle désire.

- **Autour du vœu d'obéissance:** normalement, dans la vie religieuse, faire vœu d'obéissance, c'est consentir librement à se mettre ensemble à l'écoute de l'Esprit pour discerner comment mettre en œuvre notre désir de donner notre vie à la suite du Christ. Il s'agit bien d'une écoute « ensemble », ce qui signifie que ceux et celles qui exercent le pouvoir ont consenti, au même titre que les autres membres de la congrégation, à pratiquer cette écoute obéissante de chacun/e des membres. L'abus de pouvoir n'est jamais loin, lorsque, par négligence, par peur de la confrontation ou de la perte d'autorité, ou par certitude de détenir la vérité, celui/celle qui exerce le pouvoir se contente d'informer des décisions qu'il/elle a prises, ou pire encore donne l'ordre de faire ceci ou cela, sans prendre le temps nécessaire pour un dialogue « écoutant » en profondeur. Ou encore, lorsque, de manière plus subtile, il y a seulement une apparence de dialogue “écoutant”, l'objectif étant de démontrer à l'autre que la seule voie possible est celle que j'ai déjà décidée. Et cette démonstration peut prendre la forme de manipulations spirituelles, affectives (appel à la disponibilité, mise en avant de la « volonté de Dieu » dont celle/celui qui exerce le pouvoir estime être le seul interprète authentique...) qui sont, elles aussi, des abus de pouvoir.

Les *Orientations* nous alertent sur le fait que « *qui exerce son ministère sans la patience de l'écoute et de l'accueil de la compréhension se met dans les conditions d'un manque d'autorité à l'égard de ses confrères et consœurs. En effet, 'l'autorité du supérieur doit se caractériser par l'esprit du Christ qui n'est pas venu pour être servi mais pour servir'* ¹² ».

Or la manière de servir de Jésus se caractérise par le respect total de la liberté de l'autre. De nombreux épisodes des Évangiles attestent de cette liberté de choisir, de décider et de prendre leurs responsabilités que Jésus laisse à celles et ceux qu'il rencontre. Rappelons-nous les épisodes de la rencontre avec la samaritaine, avec la femme adultère et de la guérison de l'aveuglé dans l'Évangile selon Saint Jean (4, 1-42 ; 8, 1-11 ; 9, 1-41), ainsi que la rencontre avec l'homme riche (Mtt 19, 16-22 ; Mc 10, 17-22 ; Lc 18, 18-23), dont les Évangiles nous disent que Jésus l'aimait mais qu'il le laisse

pourtant partir, respectant sa liberté de choix même si ce choix le rend « tout triste ».

A la lumière de ces récits évangéliques et de ce que disent les *Orientations*, il pourrait être intéressant de voir comment, dans nos prises de décision récentes, nous avons pratiqué l'écoute obéissante et respecté la liberté des personnes concernées et comment les personnes concernées ont pratiqué cette même écoute obéissante et ce même respect de notre liberté.

- ***Autour du vœu de pauvreté:*** là encore, comme pour le vœu d'obéissance, dans la vie religieuse, faire vœu de pauvreté, c'est consentir librement à mettre en commun les ressources que nous avons. Cette mise en commun des ressources ne concernent pas seulement les biens matériels, mais aussi les ressources spirituelles, culturelles, intellectuelles, manuelles, relationnelles... Nous savons bien que la gestion de l'ensemble de ces ressources est un lieu particulièrement sensible de l'exercice du pouvoir et qu'une réelle mise en commun n'est jamais définitivement acquise. Le risque est toujours présent de transformer la mise en commun signe de partage et de communion (cf. Actes 2, 42-47¹³) en dépendance qui ne respecte ni la dignité des personnes ni leur liberté. Il n'est pas sûr que, dans nos congrégations, et à l'intérieur d'elles, dans chacune de nos communautés, « *la distribution des biens soit toujours faite dans le respect de la justice et de la coresponsabilité* »¹⁴, comme le demandent les Orientations qui, là encore alertent sur le fait que « *dans certains cas, on constate presque un régime qui trahit les fondements incontournables de la vie en fraternité, tandis que 'l'autorité est appelée à promouvoir la dignité de la personne.'* On ne peut accepter un style de gestion où l'autonomie économique de quelques-uns correspond à la dépendance d'autres, minant ainsi le sentiment d'appartenance réciproque et la garantie d'équité même dans la reconnaissance de la diversité des rôles et des services »¹⁵.

Si cette mise en garde porte sur la dimension économique qui est, de fait, un lieu où les risques d'abus de pouvoir sont importants – de la part des supérieur/es et des économes en particulier –, il convient aussi de l'étendre à toutes les autres ressources qui, si elles sont gardées jalousement par celles et ceux qui les ont reçu, peuvent être utilisées pour exercer une domination sur les autres et les rendre dépendants¹⁶.

Là encore, il pourrait être intéressant de voir si et comment, dans l'exercice du pouvoir qui est le nôtre, nous sommes bien au service de la mise en commun de toutes les ressources qui sont les nôtres.

- ***Autour du vœu de célibat:*** comme pour les vœux d'obéissance et de pauvreté, dans la vie religieuse, faire vœu de célibat, c'est consentir librement à faire de la Congrégation la famille dans laquelle nous sommes invitées à construire des relations sororales/fraternelles. Et la construction de ces relations, comme celles de toutes relations humaines et humanisantes, se caractérise par la chasteté, c'est-à-dire par le respect de la liberté

inaliénable de chaque personne. Les révélations douloureuses auxquelles l'Église est actuellement confrontée mettent en lumière de nombreux abus de pouvoir qui mettent sérieusement en question le vœu de célibat et la chasteté des relations, et pas seulement au niveau sexuel. Comme le note le n°20 des *Orientations*, déjà cité, la chasteté des relations est largement mise en question, aussi bien dans la vie communautaire que dans la mission, avec des pratiques de « *manipulation de la liberté et de la dignité de la personne* » qui, progressivement, conduisaient « *à une dépendance totale qui mortifiait la dignité jusqu'au droits humains fondamentaux ; mais jusqu'à les pousser, par diverses impostures et sous prétexte de la fidélité aux projets de Dieu à travers le charisme, à une soumission qui touchait aussi la sphère de la moralité et jusqu'à l'intimité sexuelle*¹⁷ ».

Plus que jamais, dans le contexte actuel, nous sommes invitées à la vigilance pour voir si et comment notre manière d'exercer le pouvoir est au service de la construction de relations sororales/fraternelles humanisantes qui respectent la dignité et la liberté de chacune et chacun.

Si j'ai rappelé ces risques d'abus de pouvoir, dont j'imagine que chacune et chacun de nous, a fait l'expérience à un moment ou l'autre de sa vie religieuse et garde les cicatrices des blessures ainsi occasionnées, ce n'est bien évidemment pas pour nous décourager et/ou nous culpabiliser, mais simplement pour nous aider à nous situer à notre juste place, en osant affronter les tentations qui nous habitent et en nous souvenant que, Jésus les a affrontées avant nous et nous a donné le pouvoir de les repousser. A sa suite, et avec Lui, nous avons reçu le pouvoir d'expulser les démons, en apprenant jour après jour, à travers nos réussites et nos échecs, à accomplir notre charge de gouvernement comme un service au bénéfice de toutes et tous (bien commun) et de chacune et de chacun (bien particulier). Ce faisant, avec la grâce de Dieu, nous répondrons modestement à l'appel pressant que le Pape François adressait « *à toutes les communautés du monde* » demandant un *témoignage de communion fraternelle qui devienne attrayant et lumineux.ue tous puissent admirer comment vous prenez soins les uns des autres Que Que tous puissent admirer comment vous prenez soin les uns des autres, comment vous vous encouragez mutuellement et comment vous vous accompagnez* »¹⁸.

2. Le pouvoir de guérir les malades

Aux Douze qu'Il envoie en mission, Jésus dit, dans l'Évangile selon saint Matthieu : « *En chemin, proclamez que le Règne de Dieu s'est approché. Guérissez les malades, ressuscitez les morts, purifiez les lépreux, chassez les démons. Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement* » (Mtt. 10, 7-8).

Et à la question de Jean-Baptiste sur son identité, « *Es-tu 'Celui qui doit venir' ? ou devons-nous en attendre un autre ?* », Jésus répond : « *Allez rapporter à Jean ce que vous entendez et voyez : les aveugles retrouvent la vue et les boiteux marchent droit, les lépreux sont purifiés et les sourds entendent, les morts*

ressuscitent et la Bonne Nouvelle est annoncée aux pauvres » (Mtt. 11, 2-5).

Si nous faisons une lecture suivie des Évangiles, nous pourrions constater d'une part que les récits de guérison et ceux d'expulsion de démons sont nombreux; et d'autre part que la majorité des guérisons qui sont décrites sont celles de personnes aveugles, paralysées, sourdes et muettes, atteintes de la lèpre¹⁹.

Ces guérisons qui sont un des signes visibles que le règne de Dieu s'est approché, comme les premiers disciples, nous avons reçu la mission de les accomplir et cela fait partie intégrante de la tâche de gouvernement qui nous est confiée. Bien évidemment, nous n'avons pas le pouvoir de guérir physiquement les malades, mais nous pouvons, en nous mettant à l'écoute de ces récits, entendre l'invitation à soigner et guérir ce qui, en nous et dans les autres, est aveugle, paralysé, sourd et muet, atteint de la lèpre.

A quelles attitudes ces récits de guérison nous invitent-ils pour exercer le pouvoir comme un service ? Ces attitudes ne sont pas très différentes de celles que j'avais évoquées en 2017 pour une pratique évangélique du gouvernement, même si je les exprime un peu autrement:

- ***Se faire proches les un/es des autres:*** dans la plupart des récits de guérison Jésus est en chemin et se laisse approcher par la personne malade, soit qu'elle vienne elle-même à sa rencontre, soit que d'autres la conduisent à lui²⁰ ; Et il se laisse approcher y compris par des personnes atteintes de la lèpre, au point de les toucher de se laisser toucher ce qui le rend impur et l'oblige comme ces lépreux à rester hors des villes²¹.

Si nous voulons guérir et être guéri, il n'est pas d'autre voie que de consentir à nous approcher les un/es des autres, inconditionnellement. Personne ne peut être laissé sans attention et sans soin sur le bord de la route. Et nous pourrions nous demander qui sont les membres de notre congrégation que nous risquons d'exclure de notre attention et de nos soins, parce qu'ils sont paralysés dans leurs certitudes, leurs habitudes et/ou la réputation qu'on leur a faite..., ou parce qu'ils sont aveuglés par leurs convictions, leurs jugements tout faits..., ou parce qu'ils ne savent pas exprimer leur opinion et/ou entendre celles des autres... Et, à partir de là, chercher ensemble comment leur permettre de reprendre la route, au lieu de les laisser assis au bord du chemin.

- ***Aider chacune et chacun à exprimer son désir de guérison:*** il pourrait sembler étonnant d'entendre Jésus demander à des aveugles qui l'implorant d'avoir pitié d'eux : « *Que voulez-vous que je fasse pour vous ?* » (Mtt 20, 32), tant la réponse paraît évidente. Par-delà l'étonnement, nous pouvons essayer d'entendre l'invitation qui nous est faite et qui pourrait se résumer ainsi : ne croyez pas savoir mieux que les personnes elles-mêmes ce qu'elles désirent profondément, ce dont elles souffrent, ce qui, en elles, a besoin de soins et de guérison. Autrement dit, prenons le temps de nous parler et de

nous écouter afin de trouver ensemble les remèdes aux maladies qui nous rongent. Prenons le temps de laisser se révéler, dans le dialogue et la prière, ce qui nous empêche, personnellement, en communauté, en province, en congrégation, de construire cette communion sororale et fraternelle entre nous, *qui devienne attrayante et lumineuse* ²² : les paralysies qui nous empêchent d'avancer (peur, soupçon, manque de confiance en soi et dans les autres...); les aveuglements qui nous empêchent de voir (enfermement dans notre « petit monde », convictions inébranlables, préjugés...); la surdité et/ou le mutisme qui nous empêchent d'entrer dans cette relation d'amour vraie et profonde entre nous, relation qui est le signe de reconnaissance des disciples du Christ : « *A ceci tous vous reconnaîtrez pour mes disciples: à l'amour que vous aurez les uns pour les autres* » (Jn 13, 35), relation d'amour vraie et profonde qui trouve son expression accomplie dans le geste du lavement de pied, qui précède ces paroles de Jésus.

- **Ne pas créer de dépendance:** le respect de la liberté, dont il a déjà été question dans la première partie, s'exerce aussi dans les récits de guérison. Jésus, une fois la guérison opérée, laisse aller la personne sans rien exiger d'elle, sauf la discrétion - exigence qui n'est pas toujours respectée - et le rappel que c'est à Dieu que doit s'adresser l'action de grâce et la reconnaissance²³. Contrairement à certains médecins qui sont tentés de prendre les décisions à la place de leurs patients, prenons le temps d'entendre et d'écouter l'invitation évangélique à ne pas rendre dépendants de nous celles et ceux dont nous avons la mission de prendre soin. Ceci demande un grand travail sur soi et avec les autres. Il s'agit en effet de *donner gratuitement* ce que nous avons *reçu gratuitement*, sans rien attendre en retour, courant ainsi le risque de paraître « insensé/es » aux yeux des autres, à l'exemple de Jésus de Nazareth qui se donne entièrement à celles et ceux qui viennent le trouver ou qu'il rencontre en chemin, au point que « *les gens de sa parenté vinrent pour s'emparer de lui. Car ils disaient: 'Il a perdu la tête'* » (Mc 3, 20-21). Rappel que, si désirer exercer le pouvoir comme un service à la suite de Jésus est une folie, « *ce qui est folie de Dieu est plus sage que les hommes, et ce qui est faiblesse de Dieu est plus fort que les hommes* » (1Co 1, 25).

Conclusion

En conclusion, je voudrais évoquer la troisième activité de Jésus de Nazareth au cours de sa vie publique: proclamer la venue du règne de Dieu (cf. Mtt 10, 7) ou, en d'autres termes, annoncer la Bonne Nouvelle aux pauvres (cf. Mtt 11, 5). Cette activité, dont le pouvoir d'expulser les démons et de faire des guérisons sont la manifestation concrète, est au fondement de sa vie et de sa mission, comme il le dit lui-même en faisant sien le passage d'Isaïe:

«L'Esprit du Seigneur est sur moi parce qu'il m'a conféré l'onction pour annoncer la bonne nouvelle aux pauvres. Il m'a envoyé proclamer aux captifs la délivrance et aux aveugles le retour à la vue, renvoyer les opprimés en liberté,

proclamer une année d'accueil par le Seigneur » et il ajoute « Aujourd'hui, cette écriture est accomplie pour vous qui l'entendez » (Lc 4, 18-19; 21).

Toute la vie de Jésus peut se résumer en cette unique proclamation en paroles et en actes qui témoignent de l'amour inconditionnel de Dieu, son Père et notre Père, pour chacune et chacun d'entre nous, depuis les origines et jusque dans l'éternité.

Et c'est cette même mission qu'Il confie dès le début de sa vie publique à ses premiers disciples et qu'il leur confie à nouveau après sa résurrection :

«Tout pouvoir m'a été donné au ciel et sur la terre. Allez donc : de toutes les nations faites des disciples... Et, moi, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin des temps» (Mtt 28, 18-20; cf. aussi Mc 16, 15; Jn 20, 21; Act 1, 8).

Si cet envoi en mission s'adresse aux Douze, n'oublions pas toutefois, que le premier envoi en mission effectué par le Ressuscité s'adresse à des femmes qui ont été ses compagnes de route. Elles sont les premières auxquelles il se manifeste et deviennent ainsi les premières envoyées en mission pour annoncer la Bonne Nouvelle de la résurrection.

A leur suite et à la suite des Douze et des premiers disciples, chacune et chacun de nous, nous avons reçu, par notre baptême, cette même mission et le pouvoir de l'accomplir, avec l'assurance de la présence du Christ à nos côtés *« tous les jours jusqu'à la fin des temps »*, y compris dans nos moments de doute et de découragement, que nous partageons avec les premiers disciples comme en témoignent les récits évangéliques de l'envoi en mission.

Dans ces moments où la mission confiée nous semble impossible à accomplir, où la charge devient trop lourde à porter, qu'il nous soit donné de nous tourner vers le Christ et de l'entendre nous dire :

«Venez à moi, vous tous qui peinez sous le poids du fardeau, et moi je vous donnerai le repos. Prenez sur vous mon joug et mettez-vous à mon école, car je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez le repos de vos âmes. Oui, mon joug est facile à porter et mon fardeau léger» (Mtt 11, 28-30).

¹ CIVCSVA, *A vin nouveau, outres neuves Orientations*, Libreria Editrice Vaticana, 2017, 31, p. 69.

² Id. 19 à 28, p. 50-65.

³ Cf. Jn 5, 19 et suivants : *« En vérité, en vérité, je vous le dis, le Fils ne peut rien faire de lui-même, mais seulement ce qu'il voit faire au Père : car ce que fait le Père, le Fils le fait pareillement... »*.

⁴ *« Ayant appelé à lui ses douze disciples, Jésus leur donna pouvoir sur les esprits*

impurs, de façon à les expulser et à guérir toute maladie et langueur » (Mt 9, 1) ; « Il en institua douze pour être ses compagnons et pour les envoyer prêcher, avec pouvoir de chasser les démons » (Mc 3, 14) ; « Ayant convoqué les Douze, il leur donna puissance et pouvoir sur tous les démons, et sur les maladies pour les guérir. Et il les envoya proclamer le Royaume de Dieu et faire des guérisons » (Lc 9, 1-2).

5 « Et voici qu'une voix venant des cieux disait : 'Celui-ci est mon Fils bien-aimé, celui qu'il m'a plu de choisir' » (Mtt 3, 17) ;
 « Et des cieux vint une voix : 'Tu es mon Fils bien aimé, il m'a plu de te choisir' » (Mc 1, 11) ;

« Une voix vint du ciel : 'Tu es mon fils, aujourd'hui, je t'ai engendré' » (Lc 3, 22).
 Mtt 4, 1-11 ; Mc 1, 12-13 ; Lc, 4, 1-13.

7 Jn 6,14-15 : « A la vue du signe (la multiplication des pains) qu'il venait d'opérer, les gens dirent : 'Celui-ci est vraiment le Prophète, celui qui doit venir dans le monde'. Mais Jésus, sachant qu'on allait venir l'enlever pour le faire roi, se retira à nouveau, seul, dans la montagne ».

8 Lc 24, 21 : « nous, nous espérions qu'il était celui qui allait délivrer Israël ».

9 Mtt. 16, 22-23 ; Mc 8, 31-33.

10 CIVCSVA, A vin nouveau autres neuves, Orientations, n°11 à 28, p. 35-65.

11 Id. n°20, p. 53.

12 Id. n°21, p. 54.

13 Act. 2, 42-45 : « Ils étaient assidus à l'enseignement des apôtres et à la communion fraternelle, à la fraction du pain et aux prières. [...] Tous ceux qui étaient devenus croyants étaient unis et mettaient tout en commun. Ils vendaient leurs propriétés et leurs biens, pour en partager le prix entre tous, selon les besoins de chacun »

14 Id. n°27, p. 63.

15 Id. n°27, p. 63.

16 Id. n°40, p.80-81 : « Que l'on veille à ce que l'écart entre les consacrées dont le service est l'autorité (aux différents niveaux) ou qui ont la charge de l'administration des biens(aux différents niveaux) et les sœurs qui dépendent d'elles ne devienne pas source de souffrance en raison de la disparité et de l'autoritarisme. Cela se produit lorsque les premières développent une maturité et une vision, tandis que les autres sont appauvries même des formes les plus élémentaires de décision et de développement des ressources personnelles et communautaires ».

17 Id. n°20, p. 53.

18 Francesco, Es. Ap. *Evangeli gaudium* (24 novembre 2013), 99 ; cité dans A vin nouveau,

autres neuves n°24, p. 58-59.

19 Récits de guérison de lépreux : Mtt 8, 1-4 (cf. aussi Mc 1, 40-45 ; Lc 5, 12-16) ; Lc 17, 11-19.

Récits de guérison de paralytiques : Mtt 9, 1-8 (cf. aussi Mc 2, 1-12 ; Lc 5, 17-26) ; Mtt 12, 9-14 (cf. Aussi Mc 3, 1-6 ; Lc 6, 6-11).

Récits de guérison d'aveugles : Mtt 9, 27-31 ; Mtt 20, 29-34 ; Mc 8, 22-28 ; Mc 10, 46-52 (cf. aussi Lc 18, 35-43).

Récits de guérison de sourds et/ou de muets : Mtt 9, 32-34 et 12, 22-24 (cf. aussi Lc 11, 14-15) ; Mc 7, 31-37.

20 « Comme il descendait de la montagne, de grandes foules le suivirent. Voici qu'un lépreux s'approcha... » (Mtt 8, 1-2) ;

« Jésus monta dans la barque, traversa la mer et vint dans sa ville. Voici qu'on lui amenait un paralysé étendu sur une civière... » (Mtt 9, 1-2) ;

« Comme Jésus s'en allait, deux aveugles le suivirent en criant : 'Aie pitié de nous, Fils de David !' Quand il fut rentré dans la maison, les aveugles s'avancèrent vers lui... » (Mtt 9, 27-28) ;

« Comme ils sortaient, voici qu'on lui amena un possédé muet... » Mtt 9, 32 ;

« Comme ils sortaient de Jéricho, une grande foule le suivit. Et voici que deux aveugles, assis au bord du chemin, apprenant que c'était Jésus qui passait se mirent à crier : 'Seigneur, Fils de David, aie pitié de nous !'... » (Mtt. 20, 29-30).

21 Jésus ne pouvait plus entrer ouvertement dans une ville, il restait dehors en des endroits déserts. Et l'on venait à lui de toutes part » (Mc 1, 45).

22 Francesco, Es. Ap. *Evangeli gaudium* (24 novembre 2013), 99 ; cité dans A vin nouveau, autres neuves, n°24, p. 58.

23 « Et Jésus lui dit : 'Garde-toi d'en dire un mot à personne, mais va te montrer au prêtre et présente l'offrande que Moïse a prescrite : ils auront là un témoignage » (Mtt 8, 4 et aussi Mc 1, 44 et Lc 5, 14) ; « Mais une fois parti, il se mit à proclamer bien haut et à répandre la nouvelle... » (Mc 1, 45) ; Jésus leur recommanda de n'en parler à personne : mais plus il le leur recommandait, plus ceux-ci le proclamaient » (Mc 7, 36).

LA PRIÈRE AU CŒUR DU CHAPITRE

Fr. David Glenday, MCCJ

Le P. David Glenday est Missionnaire Combonien, précédemment Secrétaire Général de l'Union des Supérieurs Généraux (USG).

Ces réflexions ont été adressées par le P. Glenday aux Sœurs Missionnaires de l'Immaculée (PIME) lors de la journée de prière en préparation de leur XI^{ème} Chapitre Général (Nemi, 6 septembre 2018)

Original en anglais

Première réflexion

Je voudrais commencer en lisant un texte des Évangiles qui pourrait vous accompagner tout au long de cette journée. Le prologue de l'Évangile selon Saint Jean (1). «Au commencement était le Verbe... Le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous et nous avons vu sa gloire... Plein de grâce et de vérité... C'est Dieu qui l'a fait connaître». De fait, vous vous trouvez au prologue de votre Chapitre Général !

Au cœur de ce que je voudrais partager avec vous aujourd'hui, il y a un encouragement, et c'est le suivant : vivre ce Chapitre comme *un don de prière*. Vivre la prière comme étant le cœur même du Chapitre, pas seulement une préparation essentielle, pas seulement quelque chose d'absolument nécessaire pour nous accompagner, mais la prière en tant que lieu où naissent nos Chapitres, où ils sont engendrés, où sont conçues les décisions et les orientations du Chapitre. La prière comme lieu où le Chapitre puise son courage, son espérance, sa force, son imagination, sa créativité. La prière comme lieu vers lequel le Chapitre conduira notre famille missionnaire. La prière en tant que destination. Notre famille missionnaire sera-t-elle une famille plus priante après notre Chapitre ? Et nous qui sommes les membres de cette famille, notre prière sera-t-elle plus contagieuse, serons-nous davantage capables d'enflammer les gens ? Vous pourriez vous poser cette question par rapport à la prière : comment ce Chapitre peut-il représenter pour moi une grâce de prière ? J'ai été appelé à ce Chapitre. Dans quelle mesure ceci signifie-t-il que j'ai été appelé à la prière ? Peut-être, aussi, pourriez-vous dans la prière revoir votre cheminement depuis que vous savez que vous alliez participer au chapitre : Qu'est-ce que le Chapitre a apporté de plus à votre vie de prière, comment l'a-t-il enrichie, interpellée ? Pour vous aider peut-être un peu à réfléchir sur le don de prière qui nous est fait pendant un Chapitre, j'aimerais très simplement poser trois questions et y répondre brièvement avec vous : le comment, le quoi et le où du don de prière dans le Chapitre

Le “comment”

Comment prier quand je prie le Chapitre ? Pour commencer, je recommande Ph 2, 13 où Paul dit très simplement: *c'est Dieu qui agit en vous !* Notre prière est tout d'abord Dieu qui agit en nous. L'invitation, l'initiative, l'appel, l'attraction, la persévérance, viennent de Lui. En ce moment, dans votre vie, à ce Chapitre, comment reconnaissez-vous l'œuvre de Dieu en vous ? Dieu le jardinier, Dieu le maçon, Dieu le potier, Dieu l'architecte. Je pense que cette conviction, cette foi que Dieu agit en moi peut engendrer des choses très belles dans notre prière.

Tout d'abord, la paix, la sérénité. La prière est avant tout Son œuvre (l'œuvre de Dieu). La prière est ce que Dieu est en train de faire. Et dans ce Chapitre aussi, Dieu agit ! Donc, commencer le Chapitre avec cette conviction, cette vérité, cette expérience qui dit «aie confiance, sois en paix... puisque Dieu s'en occupe». Le Seigneur aime votre famille missionnaire, Il estime votre famille, Il protège la vie de votre famille. Ayez confiance en son action. Dieu agit en vous, il « produit en vous la volonté et l'action ».

Un deuxième fruit de l'action de Dieu en nous est celui de l'attention. L'attention est une condition, une manière d'être. Être attentifs, faire attention. Nous devrions nous demander: Seigneur, qu'es-tu en train de faire ? L'attention a souvent besoin de silence, extérieur et intérieur.

Une troisième attitude qui peut être générée par l'action de Dieu en nous est la Mission. La mission naît dans la prière. «Hors de moi, vous ne pouvez rien faire !» Dieu agit en nous. Quand nous serons attentifs à Dieu, nous verrons que nous aussi, nous travaillons. Le Dieu que nous rencontrons dans la prière est un Dieu qui travaille. Et tout naturellement, si notre prière nous dispose, nous convainc de travailler avec Lui, nous verrons la mission comme un fabuleux privilège. Dieu, le Créateur de l'univers, me demande de collaborer avec Lui! Cela nous surprendra toujours. Donc le comment prier le Chapitre implique une paix profonde, une attention et une disponibilité à la mission.

Le “quoi”

Nous avons la journée entière pour trouver la réponse à ces questions. Voici la mienne. Nous prions pendant le Chapitre afin que l'Évangile se produise ici. Une phrase de Spe Salvi (2) affirme: *«Le message chrétien n'était pas seulement « informatif », mais « performatif »... Cela signifie que l'Évangile n'est pas uniquement une communication d'éléments que l'on peut connaître, mais une communication qui produit des faits et qui change la vie ».* L'Évangile produit des faits et change la vie. Vouloir prier le Chapitre signifie que nous voulons entendre l'Évangile ici et maintenant de manière à ce que quelque chose se produise – grâce à l'Évangile – et que nos vies soient transformées. En d'autres mots, le Chapitre peut être un événement de l'Évangile. Nous prions afin que l'Évangile se produise ici et maintenant. Je voudrais mentionner trois verbes: 1. *Que le Chapitre célèbre l'Évangile!* Savourez les vies de vos sœurs. Nous sommes appelés à vivre la phase des rapports avec des cœurs pleins de reconnaissances. Célébrez la beauté de votre Charisme. Contemplez en vous-mêmes les fruits de l'Esprit. Qu'il y ait beaucoup de gratitude dans votre prière, peut-être une gratitude inattendue. L'Esprit peut nous conduire à nous souvenir même de choses que nous avons oubliées ou que

nous avons voulu oublier. Un bon chapitre, comme toutes les bonnes décisions, naîtra de la gratitude. Mentionnons au moins une fois Ignace de Loyola : *les bonnes décisions naissent de la consolation, de la conscience qu'il y a quelque chose de très réel à célébrer. Célébrer et Écouter*. Que dit l'Esprit à la Congrégation aujourd'hui ? Le premier privilège d'un Chapitre est qu'il proclame l'Évangile à la Congrégation. Il est presque inévitable que le fait d'écouter pendant le Chapitre aura ses moments douloureux. Mais c'est la douleur de la croissance. Même nos oreilles et nos cœurs pourront souffrir d'une douleur de croissance. L'Esprit Saint n'a pas l'habitude de parler fort. L'Esprit Saint préfère parler tout bas. Il est donc important d'écouter. Troisièmement, témoigner : nous sommes appelés à devenir, à être transformés. Pour citer le Pape François, « *Je suis une Mission* » sur cette terre (EG 273). Ce qui compte, c'est ce que nous sommes. Que l'Évangile se produise. Quel Évangile le Seigneur veut-Il que je sois ? Il est ici approprié de faire résonner la note d'espérance de la grâce de Dieu : l'histoire du passé n'est jamais une prison, n'est jamais une chaîne, jamais un conditionnement absolu. Il pourrait être bon de nous remémorer Jérémie (29, 11) : « *Je connais les pensées que je forme à votre sujet... pensées de paix et non de malheur, pour vous donner un avenir et une espérance* ». Ces mots ont été écrits lorsque le peuple était en exil. Si nous prions le chapitre, comment prions-nous, que prions-nous et où pourrions-nous nous trouver en prière ?

Le «où»

Je vous recommanderais donc de prier Jean 1. Ce passage dit que si vous voulez cette grâce, cherchez-la ici, attendez-la ici. Quel est cet « ici » ? Je mentionnerai deux «ici» : *la chair* et le « *tous* ».

« *Le Verbe s'est fait chair* » (1, 14). Être faible, quelle bénédiction ! Selon le Jésuite français Michel de Certeau, « les tentations sont le privilège des personnes élues ». La prière dont nous parlons ici est la prière qui dit que nous sommes faibles. La faiblesse est peut-être le lieu où Dieu nous attend. Ne vous irritez pas quand vous découvrez vos limites. Ce matin, nous avons lu l'Évangile de la Samaritaine. Saint Augustin, en prêchant sur ce passage, posait la question « *Pourquoi Jésus a-t-il attendu la femme auprès d'un puits ?* » Il l'attendait près d'un puits parce qu'un puits est un grand trou noir. Si nous tombons dans le plus grand des trous noirs, Il sera là. Jésus était fatigué...

Un autre lieu de rencontre que Jean souligne dans le prologue est « *tous* ». Allez voir combien de fois le mot « tous » figure dans le prologue. Quel sera le « tous » de nos Chapitres ? Je veux dire qu'il s'agit d'ouvrir nos cœurs. Nous parlons d'une vision mondiale. Comment ce « tous » sera-t-il présent dans nos choix missionnaires ? Comment permettre aux situations missionnaires de nous parler ? Comment permettre à notre Charisme Ad gentes de grandir ? *Chair, tous et grâce*. Grâce et croissance. « *De sa plénitude nous avons tous reçu, et grâce sur grâce* ». Prier le chapitre signifiera peut-être de reconnaître les points clés de croissance dans la grâce, que les Chapitres voudront partager avec les sœurs. Peut-être cela signifiera-t-il de prendre à cœur la croissance de chaque sœur, de croire en la possibilité de cette croissance. Le charisme est grâce. S'il est grâce, il grandit. Le Chapitre, c'est permettre au charisme de grandir, de se développer. Il est également important de croire que, pour moi aussi, le Chapitre sera occasion de croissance personnelle !

Je conclurai avec les dernières lignes de EG 11: *«Comme l'affirmait saint Irénée: «Dans sa venue, [le Christ] a porté avec lui toute nouveauté». Il peut toujours, avec sa nouveauté, renouveler notre vie et notre communauté, et même si la proposition chrétienne traverse des époques d'obscurité et de faiblesse ecclésiales, elle ne vieillit jamais. Jésus Christ peut aussi rompre les schémas ennuyeux dans lesquels nous prétendons l'enfermer... Chaque fois que nous cherchons à revenir à la source pour récupérer la fraîcheur originale de l'Évangile, surgissent de nouvelles voies...».*

Deuxième réflexion

J'espère que la matinée vous a permis d'une certaine manière d'entrer dans la prière que le Seigneur avait en réserve pour vous. J'espère que ce que je vais partager maintenant accompagnera ce qui a déjà été dit. Ce jour de silence est un puits dans lequel nous aurons à puiser. C'est un temps précieux pour notre Chapitre. Je voudrais commencer par lire l'Évangile que j'ai proposé à votre réflexion et à votre prière, Jn 4, 43-54:

Deux jours après, Jésus partit de là pour la Galilée. Lui-même avait témoigné qu'un prophète n'est pas considéré dans son propre pays. Il arriva donc en Galilée; les Galiléens lui firent bon accueil, car ils avaient vu tout ce qu'il avait fait à Jérusalem pendant la fête de la Pâque, puisqu'ils étaient allés eux aussi à cette fête. Ainsi donc Jésus revint à Cana de Galilée, où il avait changé l'eau en vin. Or, il y avait un fonctionnaire royal, dont le fils était malade à Capharnaüm. Ayant appris que Jésus arrivait de Judée en Galilée, il alla le trouver; il lui demandait de descendre à Capharnaüm pour guérir son fils qui était mourant. Jésus lui dit: «Si vous ne voyez pas de signes et de prodiges, vous ne croirez donc pas!» Le fonctionnaire royal lui dit: «Seigneur, descends, avant que mon enfant ne meure!» Jésus lui répond: «Va, ton fils est vivant.» L'homme crut à la parole que Jésus lui avait dite et il partit. Pendant qu'il descendait, ses serviteurs arrivèrent à sa rencontre et lui dirent que son enfant était vivant. Il voulut savoir à quelle heure il s'était trouvé mieux. Ils lui dirent: «C'est hier, à la septième heure, (au début de l'après-midi), que la fièvre l'a quitté.» Le père se rendit compte que c'était justement l'heure où Jésus lui avait dit: «Ton fils est vivant.» Alors il crut, lui, ainsi que tous les gens de sa maison. Tel fut le second signe que Jésus accomplit lorsqu'il revint de Judée en Galilée.

Nous voyons dans cet Évangile la grâce d'une rencontre. Nous pouvons dire la même chose d'un Chapitre Général! Tout d'abord, une rencontre avec le Seigneur: nous savons que nous pouvons trouver le Seigneur ici et nous désirons aussi Le rencontrer au nom de nos Sœurs.

Nous pouvons peut-être entrer en conversation avec le Fonctionnaire royal (Jn 4, 43 ss) et lui demander: Cher Fonctionnaire royal, qu'a signifié pour toi cette rencontre avec Jésus? Que s'est-il passé dans ta vie? La première chose qu'il partagerait avec nous serait peut-être «Quand j'ai rencontré Jésus, j'ai rencontré un homme en mouvement». Je vous suggère de relire cet Évangile en relevant le nombre de verbes de mouvement qu'il contient. Judée, Galilée, Samarie, un homme en mouvement. Dans l'Évangile de Jean, Jésus est missionnaire. Une rencontre authentique avec Jésus est une rencontre avec un missionnaire. Dans

notre prière, nous pouvons nous demander : en quoi ma vie est-elle marquée par ma rencontre avec Jésus, l'homme en mouvement, l'homme en chemin ? Il est très évident que Jésus, l'homme en mouvement, est porteur d'un virus hautement contagieux, et qu'une fois que nous commençons à interagir avec cet homme en mouvement nous nous retrouvons nous aussi en mouvement, comme nous avons pu le voir dans le récit de la Samaritaine, non seulement avec cette femme mais aussi avec les Samaritains, et même avec les disciples, bien qu'un peu tard. Nous tous ici présents, nous avons été ainsi « infectés », sinon nous ne serions pas ici. Dans quelle mesure notre foi est-elle contagieuse pour les autres ? Le témoignage missionnaire est appelé à engendrer. Nous constituons un groupe diversifié, et nous sommes l'icône de ce qui se passe quand on rencontre l'homme Jésus, l'homme en mouvement. Nous pourrions prier ceci avec un sentiment de gratitude, mais aussi en disant avec une certaine crainte : « Jésus, comment veux-tu que nous nous mettions en mouvement ? Il est indiscutable que tu veux que nous nous mettions en chemin. C'est une certitude ! Il est rare que l'on trouve un passage où Jésus dise aux gens de rester simplement à l'endroit où ils sont. Il y a un bel exemple dans ce texte, au verset 50b : « L'homme crut à la parole que Jésus lui avait dite et il partit ». Ne serait-ce pas beau si nos Chapitres pouvaient dire : « Voici la Parole que nous avons entendue, nous y avons cru et voici le chemin sur lequel la Parole nous a envoyés ». Il serait merveilleux que chacun d'entre nous puisse le dire aussi. Voici la Parole que j'ai crue, et voici le chemin sur lequel elle m'a envoyé.

Si nous continuons notre conversation avec le Fonctionnaire, en lui disant : « Tu es donc parti. Pourquoi ? » L'Évangile nous dit que c'est parce qu'il a laissé *la chair* être parole pour lui. Dans la chair de Jésus il a entendu un mot qui lui a permis de faire confiance. Il me semble que ceci sera un aspect très important du cheminement du Chapitre. *Dans la chair, dans la réalité, dans les événements, dans l'histoire, dans les pauvres, dans les peuples avec qui nous travaillons, percevoir un mot qui nous met en route.* Quelle parole Jésus me dit-il ? C'est très important parce que c'est la source de l'énergie. Que la Vie me donne vie ; fais que je vive de telle manière qu'elle me donne la vie. Nous ne vivons pas sur la lune, ni au Paradis, mais vous voyez ce que je veux dire. C'est ce qu'a fait le Fonctionnaire. Les exégètes font remarquer autre chose de très beau à propos de son expérience : quand Jean parle de cet homme, il emploie à chaque fois un titre plus humain. Vous pourrez le vérifier plus tard. La première fois il est appelé Fonctionnaire royal. Il a un rôle. La deuxième fois, il est l'homme (l'être humain). La troisième fois, il est le père. Basiliskos, anthropos, pater. Son cheminement le rend plus humain ; et si l'on regarde un peu le matériel de préparation des différents Chapitres, il est intéressant de voir qu'il y a une faim de cela parmi les religieux. Nous sommes religieux pour devenir humains. Ce n'est pas dans l'autre sens. Dans son introduction au christianisme, La foi chrétienne hier et aujourd'hui, Joseph Ratzinger dit à un certain point « *Eh bien, maintenant que nous avons expliqué tout cela sur le christianisme, si quelqu'un devait demander « à quoi bon être Chrétien ? » on répondrait que c'est pour devenir humain* ».

Nos Chapitres peuvent donc peut-être écouter cette soif, ce désir d'humanité, afin que notre manière de vivre nous conduise, malgré toutes nos limites, à être

plus humains. J'évoque ici très rapidement quelque chose dont on pourrait parler avec plus de profondeur. Je vous invite à regarder le cheminement de cet homme, même avant qu'il reçoive la nouvelle. C'est une histoire très humaine.

Deux autres choses à souligner. Le fait que la foi est contagieuse. L'homme arrive chez lui et tous les gens de sa maison croient avec lui.

Enfin, chez Jean la "foi" est mentionnée 98/99 fois, mais jamais sous la forme de substantif. Vous l'entendez toujours sous sa forme verbale, croire. Croire en (mouvement), croire que (confiance), croire tout court. Foi inconditionnelle. Je voudrais conclure avec un petit épisode de mon histoire personnelle, puis avec un paragraphe d'EG.

L'histoire concerne mon père. Vous savez que je suis né en Inde, grâce à Dieu. Mes parents se sont rencontrés sur un bateau. Papa était écossais (presbytérien) et maman était irlandaise (110% catholique). Papa était très compréhensif. Ils se sont mariés à la Cathédrale de Bombay. Quand papa a pris sa retraite de marin (marine marchande), il allait tous les dimanches à la messe avec maman. Donc nous espérions qu'un jour il deviendrait catholique. Puis le jour de mon ordination diaconale, j'ai donné une Bible à mes parents, mais en pensant quelle servirait de décoration dans la maison. Au contraire, à chaque fois que j'allais à la maison je trouvais cette Bible près du fauteuil de mon père. C'était cinq ans avant sa décision de demander à être reçu dans l'Église catholique. Les paroles nous mettent en route. Après être arrivé à la conclusion que papa n'entrerait jamais dans l'Église et après l'avoir accepté, un mois avant de partir pour l'Ouganda (ma première mission) je concélébrais la messe au cours de laquelle mon père, âgé de 71 ans, recevait le baptême sous condition, le sacrement de réconciliation, la première communion et la confirmation. Pensez à vos propres histoires, à comment vous avez été et êtes encore le Fonctionnaire Royal. Pensez à tous les Fonctionnaires royaux que vous connaissez.

Je voudrais maintenant terminer avec le célèbre EG 49, qui parle de cheminement:

«Sortons, sortons pour offrir à tous la vie de Jésus-Christ. Je répète ici pour toute l'Église ce que j'ai dit de nombreuses fois aux prêtres et laïcs de Buenos Aires : je préfère une Église accidentée, blessée et sale pour être sortie par les chemins, plutôt qu'une Église malade de la fermeture et du confort de s'accrocher à ses propres sécurités. Je ne veux pas une Église préoccupée d'être le centre et qui finit renfermée dans un enchevêtrement de fixations et de procédures. Si quelque chose doit saintement nous préoccuper et inquiéter notre conscience, c'est que tant de nos frères vivent sans la force, la lumière et la consolation de l'amitié de Jésus-Christ, sans une communauté de foi qui les accueille, sans un horizon de sens et de vie. Plus que la peur de se tromper j'espère que nous anime la peur de nous renfermer dans les structures qui nous donnent une fausse protection, dans les normes qui nous transforment en juges implacables, dans les habitudes où nous nous sentons tranquilles, alors que, dehors, il y a une multitude affamée, et Jésus qui nous répète sans arrêt : «Donnez-leur vous-mêmes à manger» (Mc 6, 37)».

Demandons que ce Chapitre soit le lieu dans lequel la Parole nous envoie en chemin. Cet homme, ce Chapitre a cru en la Parole et s'est mis en chemin.

Du bureau de la Secrétaire Exécutive

Ces derniers mois ont été riches en nouveautés pour la vie religieuse féminine, tant ici-même qu'en dehors de l'UISG. La XV^{ème} Assemblée Générale Ordinaire du *Synode des Évêques* qui s'est tenue du 3 au 28 octobre a été un moment important de la vie de l'Église. L'UISG y était représentée par les Sœurs Sally Hodgdon, CSJ (Vice-Présidente de l'UISG), Lucy Muthoni Nderi, FMA (Kenya) et Mina Kwon, SPC (Corée) ; plusieurs autres Sœurs étaient également présentes en tant qu'auditrices ou expertes. Elles abordèrent le thème du Synode « Les jeunes, la foi et le discernement vocationnel » à partir de leur expérience et à la lumière de leurs différents rôles et ministères. Elles apportèrent une contribution significative par leurs interventions individuelles et lors des discussions en groupes. Après le Synode elle ont participé à un webinaire à l'UISG pour partager plus largement leur expérience. Vous pouvez toujours accéder à ce webinaire à partir du lien suivant : <http://www.internationalunionsuperiorsgeneral.org/synod2018-listening-religious-sisters-synod-youth/>

Pendant la période septembre-octobre 2018, nous avons mené des entretiens en ligne avec les Sœurs intéressées par le *Cours de l'UISG pour la formation des formatrices*. À la fin de cette série d'entretiens, 33 Sœurs ont été retenues pour cette session 2019 : le cours a commencé la première semaine de février et se terminera à la fin du mois de juin. Les Sœurs, de nombreuses nationalités différentes, se familiarisent joyeusement avec la vie à l'UISG et la ville de Rome. La coordinatrice de ce programme est Sr Cynthia Reyes SRA, des Philippines. Les sessions du matin se tiennent au siège de l'UISG où des programmes, d'une semaine chacun, couvrent de nombreux thèmes et sujets. L'après-midi les Sœurs se rendent à l'Université Pontificale de l'Angelicum, où elles suivent, avec d'autres religieux et religieuses, quatre cours organisé par l'Institut Mater Ecclesiae pour les futurs responsables de formation. Une autre session se tiendra en 2020 pendant la même période, pour laquelle nous ouvrirons bientôt un appel à candidature.

L'UISG a continué à proposer différentes possibilités de *formation permanente* qui ont eu lieu sur place, mais aussi en ligne, car nous cherchons à rejoindre tous nos membres et leurs congrégations dans le monde entier. Les thèmes abordés ont été par exemple la protection de l'enfance, l'interculturalité, les chapitres généraux et les processus de discernement, la reconfiguration, la migration et ses défis pour la communauté chrétienne, le monde digital, *Laudato Si': Semer l'Espoir pour la planète*. Ces occasions de formation sont prévues dans différentes langues afin de favoriser les conversations et le partage des expériences d'une partie du monde à l'autre, sans barrières de langue. Ce qui fait particulièrement plaisir est de voir des groupes et même des communautés entières suivre les sessions. Il est certain que le temps et l'espace sont désormais comprimés et que nous commençons à nous sentir membres d'une seule grande famille de religieuses, unies par l'esprit et le cœur, au service des besoins d'aujourd'hui.

Pendant les mois d'octobre et novembre, la Conrad N. Hilton Foundation a tenu plusieurs rencontres avec des Sœurs, ainsi qu'avec différentes organisations qui soutiennent le travail des Sœurs aux États-Unis, en Afrique et dans le monde. Ces rencontres, qui ont eu lieu à Long Beach (Californie), Accra (Ghana) et Kampala (Uganda), étaient menées par Sr. Jane Wakahui LSOSF, Directrice des Programmes des Sœurs catholiques. La Secrétaire Exécutive de l'UISG a participé à ces trois réunions : si leur but était tout d'abord de présenter la nouvelle Initiative Stratégique des Sœurs Catholiques développée par la Conrad N. Hilton Foundation pour 2018-2022, elles donnaient aussi la possibilité de rencontrer les Sœurs et de mieux connaître leur vie et leurs apostolats en Afrique de l'Est et de l'Ouest, et en Afrique Centrale. Il y a eu des sessions pratiques importantes sur le contrôle, l'évaluation et l'apprentissage, les systèmes de données et d'information et l'identification des indicateurs-clés de progrès. De plus, deux tables rondes avaient pour thèmes respectivement *Les Sœurs Catholiques et leurs Apostolats* et *Encourager les Partenariats pour un Changement Social*.

La Secrétaire Exécutive est intervenue lors de différentes réunions et conférences ces derniers mois, notamment : une rencontre des Religieux du Diocèse de Nottingham ; une Conférence pour célébrer le 5^{ème} anniversaire du Pontificat du Pape François à la Regis University (Denver) et à la réunion de la FADICA (Rome). D'autres membres de l'équipe UISG, surtout Sr. Elisabetta Flick SA, la Secrétaire Exécutive Associée, ont été invités à parler sur différents aspects de la vie religieuse et de ses apostolats. Le Plan Stratégique 2015-2020 soulignait l'importance d'entrer en relation avec différents groupes et de saisir toutes les occasions de conversations sur la foi et le témoignage aujourd'hui.

Dans le dernier Bulletin, nous vous parlions des préparatifs pour le *Séminaire sur l'Interculturalité* de janvier 2019. Ce fut un évènement majeur avec 178 participantes (45 groupes congrégationnels), une traduction en quatre langues, le travail étant réparti dans deux salles reliées entre elles, à l'UISG. Nous avons maintenant la possibilité, grâce à la générosité de plusieurs Congrégations des États-Unis, d'une diffusion avec traduction, simultanément dans ces deux salles. Il était fascinant de voir la technologie à l'œuvre : c'était la première fois que nous expérimentions notre nouvelle installation dans son utilisation optimale. La personne qui intervenait ou posait une question pouvait se trouver dans l'une ou l'autre salle : elle était vue et entendue par tous, avec traduction dans les différentes langues, dans les deux salles. Nous avons beaucoup de chance d'avoir avec nous Sr. Florence de la Villeon RSCJ, qui a une formation d'ingénieur, et Mme Patrizia Morgante, la Directrice de Communication de l'UISG, qui ont aidé à élargir l'utilisation de ce nouvel outil de communication.

Enfin, nous préparons la Réunion Spéciale sur « *La protection des mineurs dans l'Église* », qui se tiendra au Vatican du 21 au 24 février 2019. Les membres du Bureau Exécutif de l'UISG et la Secrétaire Exécutive y participeront. Le prochain numéro du Bulletin vous donnera les conclusions de la réunion et les dispositions que prendra l'UISG en conséquence. Que l'Esprit Saint guide l'Église pendant ces délibérations importantes.

PROJET MIGRANTS SICILE

Ne me dites pas que vous voulez partir aussi?

« **Ne me dites pas que vous voulez partir aussi?** »... c'est ainsi qu'a commencé le dialogue que nous avons eu avec le Cardinal Montenegro, lors de sa rencontre avec la communauté d'Agrigente, pour l'informer sur le service effectué par les sœurs, et chercher avec lui les pistes à suivre, vu la situation des migrants suite aux récentes lois sur l'immigration.

Nous avons commencé la deuxième période de trois ans : certaines sœurs ont terminé leur premier mandat, d'autres sont arrivées au mois de septembre pour s'insérer progressivement dans la communauté et dans le service qui leur est demandé.

Nous éprouvons une grande reconnaissance envers les sœurs "pionnières" qui, avec courage et sans ménager leurs forces, ont mis sur pied ce service en Sicile, en construisant des réseaux de relation dont bénéficient maintenant les nouvelles arrivées.

Nous remercions vivement tous les Instituts qui, en réponse à l'appel du Pape François, se sont rendus disponibles pour ouvrir de nouveaux parcours, en envoyant des sœurs sur place, en nous soutenant économiquement, en nous portant dans leur prière. Nous vous demandons de continuer à nous suivre, surtout en ce moment difficile et délicat, qui voit les ports se fermer, les murs s'élever, les structures d'accueil fermer par manque de ressources économiques, parce que l'État a coupé les fonds et que le personnel s'en va, n'ayant pas reçu de salaire depuis environ un an.

Dans une telle situation, que peuvent faire dix sœurs réparties dans les trois communautés d'Agrigente, Caltanissetta et Ramacca ? Dans de nombreux cas elles sont "simplement" présentes, pour tisser des réseaux, écouter, accompagner, soutenir... créer des relations. Concrètement:

À **Agrigente**, les sœurs sont bénévoles dans certaines structures publiques (centre d'accueil de Siculiana, SPRAR, etc....) où il n'est pas facile de construire un projet continu avec les personnes qui arrivent et qui partent... mais c'est de toute façon un espace de présence, d'écoute, d'accompagnement, de catéchèse et de prière pour celles et ceux qui le désirent ; dans certaines structures ecclésiales aussi (cantine pour les pauvres, paroisses); et enfin, lentement, s'organisent les visites aux familles.

À **Caltanissetta** continue l'accompagnement des migrants qui vivent dans la rue, surtout des malades et de ceux qui ont besoin de soins médicaux ; les relations avec la Caritas diocésaine se sont consolidées : elle travaille maintenant en étroite collaboration avec les sœurs pour les cours d'italien, les cours de cuisine... Les rencontres dominicales à la paroisse sont de plus en plus significatives, pour la Messe en langue anglaise et la catéchèse, la chorale de chants africains

pour les messes des dimanches et des jours de fête, occasion progressive d'intégration et de connaissance mutuelle entre les paroissiens et les migrants. Les 4 sœurs sont occupées du matin au soir, dans les activités les plus variées et diversifiées, selon les charismes de chacune et les besoins qui surgissent.

À **Ramacca**, actuellement, deux sœurs collaborent avec une coopérative pour mineurs non accompagnés, qui veut maintenir un style familial; elles sont présentes au Cara di Mineo, Centre de transit et d'accueil de personnes en attente de papiers (jusqu'à 3 000), pour les temps liturgiques, la catéchèse et la préparation aux sacrements de ceux qui le désirent.

Nous ne voulons pas partir... et c'est pour cela que nous venons à nouveau frapper à la porte des Congrégations... avec l'insistance de la "veuve importune de l'Évangile". N'ayant pas de possibilité de travail rémunéré, ni de subventions économiques, nous dépendons entièrement de la générosité des Congrégations, qui nous soutiennent généreusement depuis le début, et qui nous ont permis de lancer cette quatrième année d'insertion en Sicile : c'est la seule manière pour nous de pouvoir continuer ce service international et intercongrégationnel.

Au mois de septembre prochain il serait nécessaire d'accueillir des sœurs qui pourraient remplacer les trois qui partiront. L'expérience nous fait dire que certaines conditions sont nécessaires, pour pouvoir s'insérer sans trop de difficultés... Il faut connaître l'italien, et avoir son permis de conduire... mais nous avons surtout besoin de sœurs prêtes à vivre le défi de l'intercongrégationalité, avec tout ce que cela comporte pour la construction d'une vie commune. Nous avons besoin de sœurs motivées par la passion pour Dieu et pour l'humanité, capables :

- d'instaurer un climat de collaboration, pour "créer" une communauté qui prie, vit et dialogue à partir de l'Évangile, dans le respect des charismes de chacune;
- de porter, sans en être écrasées, le poids de la souffrance, de l'impuissance et de la frustration dans le service apostolique, en acceptant un service humble et le plus souvent caché;
- de collaborer avec la réalité civile et ecclésiale.

Actuellement, la nouvelle loi sur l'immigration, intégrée dans le Décret Sécurité, crée des difficultés inimaginables tant pour les migrants que pour ceux qui travaillent avec eux et pour eux. À cause de la fermeture des centres et de la réduction des permis de séjour, la majeure partie des migrants va se retrouver sans assistance ni logement : ils rejoindront pour la plupart la clandestinité et ils se cacheront dans les campagnes ou risqueront de tomber dans les ficelles de la mafia et de la criminalité organisée pour survivre... on respire un air de tension, de peur et de méfiance. L'Église de Sicile est fortement engagée pour faire face à ces réalités difficiles et nous demande présence, aide et soutien. Nous sommes une petite goutte dans un océan de misère... **mais nous ne pouvons pas partir aussi.**

TALITHA KUM

Principaux évènements des derniers mois de 2018 au début de l'année 2019

2019 est une année cruciale pour Talitha Kum, qui fête ses dix ans d'activité. Cette année la vie consacrée, en particulier les personnes davantage engagées dans le service contre la traite, est invitée à Rome du 21 au 28 septembre 2019, pour participer à la Première Assemblée Générale de Talitha Kum, dont l'objectif sera de célébrer ces 10 années d'activité en prenant le temps d'approfondir l'analyse de la situation actuelle de la traite dans le monde, avec un regard d'espérance, ainsi que de déterminer et planifier les priorités pour la période 2020/2025.

Évènements saillants du premier bimestre 2019

- Promulgation, le 17 janvier, des *Orientations Pastorales sur la traite des personnes*, conçues par la Section des Migrants et des Réfugiés ; Talitha Kum a participé activement, au cours de l'année 2018, à la rédaction du document final.
- La Journée Mondiale de prière et de réflexion contre la traite, qui a eu lieu le 8 février, et dont le thème était cette année " Ensemble contre la traite". Dans cette édition Talitha Kum a été partenaire du Réseau Mondial de Prière du Pape, et a présenté l'intention de prière pour que cesse la traite.
- Le même jour, lancement de la Vidéo du Pape sur ce thème, pendant la communication officielle du programme pour les 10 ans de Talitha Kum.

L'année qui vient de se conclure a été marquée par plusieurs projets et initiatives dans les domaines d'action prévus par les priorités de Talitha Kum pour la période 2016/2019.

Renforcement des réseaux et communication

- Nous continuons l'élaboration du plan stratégique de communication interne de Talitha Kum; pour sa rédaction nous nous appuyons sur les conseils précieux de Sr. Bernadette Reis, fsp.
- Nous travaillons encore à la phase finale de rassemblement et d'analyse des données pour terminer le Recensement des réseaux Talitha Kum pour l'année 2018, en collaboration permanente avec l'Université Pontificale Grégorienne, qui a créé avec ses étudiants la Base de données pour Talitha Kum. Les données seront rendues publiques le 7 février 2019.
- La rencontre des réseaux Talitha Kum de l'hémisphère occidental a eu lieu fin octobre 2018, à Cleveland ; son objectif était de renforcer le travail en réseau au niveau continental. Cette rencontre a été rendue possible grâce à la promotion et à l'organisation de l'association des religieuses contre la

traite (US Catholic Sisters Against Human Trafficking – USCSAHT).

- Wells of Hope, Sources d'espoir. Depuis le 1^{er} septembre 2018, Sr Marie Claude Naddaf rgs coordonne le projet WOH qui promeut la collaboration et le dialogue de religieuses et de femmes chrétiennes et musulmanes dans le Bassin Méditerranéen, ainsi que l'identification de partenaires stratégiques, au nom de l'engagement commun dans la prévention de toutes les sortes d'exploitation des vies humaines.

Formation et nouveaux réseaux

Suite aux cours de formation et aux ateliers organisés par Talitha Kum au niveau local, nous avons le plaisir de signaler la naissance de nouveaux réseaux dans les pays suivants : Ghana, Burkina Faso / Niger et Cameroun. Ces réseaux ont été lancés officiellement en novembre 2018. Le réseau du Cameroun comprend les zones francophone et anglophone, dans un effort nécessaire de dialogue et de collaboration.

Le cours de formation pour responsables de Talitha Kum, en collaboration avec l'Université Pontificale Antonianum – cours dont nous avons déjà parlé, puisqu'il a commencé fin 2017 – s'est conclu en février 2018, avec une deuxième phase résidentielle. La première note positive est qu'il n'y a pas eu de dispersion pendant le cours, mais que tout le monde a travaillé ensemble jusqu'à sa conclusion officielle. Les étudiants et étudiantes ont, à leur tour et selon les ressources à leur disposition, organisé des ateliers et des journées de formation dans leurs propres pays ou dans des pays limitrophes, toujours dans un esprit de collaboration et d'échanges qui est enrichissement personnel et professionnel, et donc renforcement de leurs actions contre la traite des personnes.

Perspectives

Parmi les évènements programmés pour la célébration du dixième anniversaire de Talitha Kum, nous annonçons la Campagne "Nuns healing hearts" (les Sœurs guérissent les cœurs), qui sera présentée officiellement pendant l'Assemblée Plénière de l'UISG en mai 2019. Pour de plus amples informations sur ce programme assez dense vous pouvez visiter le site internet de Talitha Kum (<https://www.talithakum.info/>) ainsi que celui de la Journée de Prière (<https://preghieracontrotratta.org/?lang=it>).

STAFF UISG

<u>Nom</u>	<u>Rôle</u>	<u>Email</u> <u>Telephone</u>
Sr. Patricia Murray, ibvm	Secrétaire Exécutive	<i>segretaria.esecutiva@uisg.org</i> 0668.400.236
Sr. Elisabetta Flick, sa	Vice Secrétaire Exécutive Projet Migrants Sicile	<i>vice.segre.ese@uisg.org</i> <i>progetto.migranti@uisg.org</i> 0668.400.248
Rosalia Armillotta	Assistante Secrétaire Exécutive	<i>ufficio.segreteria@uisg.org</i> 0668.400.238
Sr. M. Cynthia Reyes, sra	Coordinatrice UISG Programme Formation	<i>formators.programme@uisg.org</i> 0668.400.227
Claudia Giampietro	Assistante UISG Programme Formation	<i>formation@uisg.org</i> 0668.400.225
Aileen Montojo	Administratrice des Finances	<i>economato@uisg.org</i> 0668.400.212
Patrizia Balzerani	Assistante Administratrice des Finances	<i>assistente.economato@uisg.org</i> 0668.400.249
Svetlana Antonova	Gestionnaire Immobilier	<i>gestione.proprieta@uisg.org</i> 0668.400.250
Patrizia Morgante	Responsable Communication	<i>comunicazione@uisg.org</i> 0668.400.234
Antonietta Rauti	Coordinatrice Bulletin UISG	<i>bollettino@uisg.org</i> 0668.400.230
Sr. Gabriella Bottani, smc	Coordinatrice “Talitha Kum”	<i>coordinator@talithakum.info</i> 0668.400.235
Nicoletta Lalla	Assistante Secrétariat “Talitha Kum”	<i>secretariat@talithakum.info</i> 0668.400.232
Sr. Cecilia Bayona, osa	Archiviste	<i>archivio@uisg.org</i> 0668.400.242
Sr. Thérèse Raad, sdc	Bureau de Communication (Volontaire)	<i>comunicazione@uisg.org</i> 0668.400.233
Sr. Florence de la Villeon, rscj	Coordinatrice Internationale Projet Migrants	<i>rete.migranti@uisg.org</i> 0668.400.231
Canon Law Council Solidarity South Sudan		<i>canoniste@uisg.org</i> <i>solidarityssudan@gmail.com</i> 0668.400.223